

Plan d'actions PCAET Ouest Lyonnais

ANIM_sensibilisation			
Orientation stratégique	Transversal	Objectif(s)	
Priorité de l'action	++		
Sensibiliser tous les acteurs aux enjeux climat-air-énergie			
Contexte			
<p>La mobilisation des différents acteurs du territoire est nécessaire dans l'élaboration d'un PCAET. L'implication de tous est, en effet, ce qui permettra au plan climat de devenir un réel projet de territoire. Toutefois, afin de les mobiliser et d'encourager leur action, il peut être utile de sensibiliser ces acteurs aux différents enjeux qui gravitent autour des questions climat air énergie, et surtout de présenter les solutions existantes et les accompagnements possibles, afin de ne pas laisser ces acteurs face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer.</p>			
Objectifs de l'action			
<p>Cette action a pour objectif d'acculturer les différents acteurs du PCAET au sujet climat air énergie et de les accompagner dans la définition de leurs solutions et actions. Elle vise ainsi à accompagner ces différents publics vers la sobriété, énergétique ou plus générale.</p>			
Modalités de mise en œuvre			
<p>Sensibiliser les collectivités</p> <p>Mettre en place un programme de sensibilisation des élus et des techniciens sur les sujets du PCAET</p> <ul style="list-style-type: none"> > organiser un temps d'échange autour du PCAET et de son plan d'action avec les nouvelles équipes des collectivités (post-élections) > organiser des rencontres régulières sur différentes thématiques pour présenter des solutions techniques (par exemple : les aménagements permettant de lutter contre les îlots de chaleur, la mise en place de solutions de mobilité) > mettre en place des actions de sensibilisation identifiées dans les différentes fiches actions (cf liste en annexe de la fiche) <p><i>Thématiques à aborder en ateliers</i> (les ateliers seront organisés en fonction des besoins et plusieurs thématiques pourront être traitées ensemble) : mobilité, économies d'énergie dans les bâtiments (rénovation, éco-gestes, rafraichissement), pollution lumineuse, aménagement et adaptation, ressource en eau (qualité, quantité et inondations), déchets, énergies renouvelables et qualité de l'air</p>			
<p>Sensibiliser le grand public</p> <p>Mettre en place un programme de sensibilisation sur les enjeux du climat et de la transition énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> > mettre en place des animations auprès des scolaires (climat, sobriété énergétique, mobilité, ressource en eau, alimentation, etc.) > sensibiliser aux éco-gestes et à la sobriété énergétique les particuliers qui s'engagent dans une rénovation (plaquette, guide) > identifier les possibilités d'action auprès des publics précaires ou susceptibles de l'être (publics des CCAS, ANAH, logements sociaux, etc.) <p>Communiquer sur les accompagnements destinés aux particuliers (voir fiches correspondantes)</p> <ul style="list-style-type: none"> > poursuivre et amplifier la communication sur l'accompagnement à la rénovation (Espace Info Energie, etc.) > mettre en place une communication sur les conseils apportés en EIE, autre que la rénovation : changement du mode de chauffage, énergies renouvelables, construction neuve, rafraichissement, etc. <p>Mettre en place des actions de sensibilisation identifiées dans les différentes actions (cf liste en annexe de la fiche)</p>			
<p>Sensibiliser les entreprises</p> <p>Mettre en place un programme de rencontres avec notamment les clubs d'entreprises pour sensibiliser et proposer des solutions sur les économies d'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> > aborder les thématiques : éco-gestes, froid, consommation d'eau, éclairage (intérieur et extérieur, notamment dans les ZAE), CEE (certificats d'économie d'énergie), mobilité > mobiliser les acteurs compétents pour organiser des formations ou renvoyer les entreprises sur les accompagnements réalisés (CMA, CCI) <p>Mettre en place des actions de sensibilisation identifiées dans les différentes actions (cf liste en annexe de la fiche)</p>			
Calendrier de l'action			
	Collectivités	2020 à 2022	
	Entreprises	2020 ; 2021 ; 2022 ; 2023 ; 2024 ; 2025	
	Grand public	2020 ; 2021 ; 2022 ; 2023 ; 2024 ; 2025	
Porteurs	SOL, EPCI		Partenaires
			ALTE 69, clubs d'entreprises, groupes scolaires

Plan d'actions PCAET Ouest Lyonnais

Liens avec d'autres actions du PCAET	voir liste jointe	Liens avec d'autres projets et programmes	PDU (actions 1.1 , 5.1) Partenariat ALTE
Coûts estimés	<p><u>Ateliers collectivités :</u> 4 ateliers par an, inclus dans le socle de base ALTE69</p> <p><u>Sensibilisation grand public :</u> scolaires : 15 000 € par an (5 classes par an) autres publics : 5 000 € par an <u>communication sur l'EIE :</u> inclus dans la cotisation ALTE</p> <p><u>Rencontres entreprises :</u> environ 2 500 € par rencontre, soit 10 000 € pour 4 rencontres par an</p>	Financements identifiés	intégration dans la cotisation ALTE
Indicateurs de réalisation	nombre d'animations réalisées par type de public nombre de personnes concernées par les campagnes de communication		
Indicateurs d'efficacité	NC		
Gains attendus	24,86 GWh 4,39 tCO2e 3,5 TPM10 - 3,4 TPM2,5 - 3 TNOX		
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	Veiller à ce que les actions réduisent au maximum les consommations de ressources et d'énergie (limitation du papier et des déplacements)		

Plan d'actions PCAET Ouest Lyonnais

Sensibilisation des collectivités

MOB_voiture	> animations auprès des employeurs sur l'usage de l'application de covoiturage
MOB_voiture	> sensibiliser les élus et les techniciens aux enjeux et intérêts de ces espaces de rencontre
MOB_emploi	Encourager les employeurs à mettre en place du télétravail pour leurs salariés
BAT_coll_tertiaire	> sensibiliser les élus et les techniciens à la rénovation des bâtiments et au changement du mode de chauffage (voir fiche Sensibilisation)
BAT_coll_tertiaire	Encourager la réduction de la climatisation dans les bâtiments publics et les commerces (cf fiche sensibilisation)
ADAPT_eau	> réaliser un état des lieux des pratiques d'économie d'eau au sein des collectivités et mettre en place des mesures lorsque le besoin est identifié (récupération des eaux sur les bâtiments publics, arrosage urbain, etc.)
ADAPT_eau	Sensibiliser les différents publics (habitants, élus, aménageurs, techniciens) aux solutions d'adaptation
ADAPT_eau	Sensibiliser les élus et techniciens sur les liens entre le risque d'inondation et l'artificialisation des sols

Sensibilisation et communication auprès du grand public

MOB_actives	Définition et mise en place d'un programme d'animation pour la promotion du vélo
MBAT_réno_logement	communication autour de l'EIE
ADAPT_eau	Sensibiliser à la qualité de la ressource en eau et aux économies d'eau
ADAPT_eau	Encourager la récupération des eaux de pluie
ADAPT_urbain	> communiquer auprès du grand public sur les pratiques à mettre en place (éco-gestes, arbres dans les jardins et leur emplacement par rapport au bâtiment) pour lutter contre la chaleur dans les bâtiments
ADAPT_déchets	Sensibiliser et former à la pratique du compostage
ADAPT_déchets	Sensibiliser les particuliers, agriculteurs et industriels au brûlage des déchets (interdiction)
ENR_bois	> sensibiliser dans le même temps sur l'importance d'achat de bois suffisamment sec (pour le bois bûche)
ENR_métha	> pour chaque projet de méthanisation, identifier les besoins de sensibilisation (périmètre, enjeux) et mettre en place une campagne de communication adaptée

Sensibilisation et communication auprès des entreprises

BAT_coll_tertiaire	programme Tpe Pme gagnantes à tous les coûts
MOB_emploi	Mettre en place un plan de communication et d'accompagnement des entreprises identifiées sur une réflexion autour de la mobilité de leurs salariés (télétravail, covoiturage, aménagements sur le site pour favoriser le vélo, véhicules électriques, etc.)
MOB_emploi	S'appuyer sur les diagnostics mobilités réalisés par la CMA pour les plus petites entreprises
MOB_emploi	Encourager les employeurs à mettre en place du télétravail pour leurs salariés
BAT_coll_tertiaire	Sensibiliser les entreprises à la rénovation et aux éco-gestes lors de rencontres des clubs d'entreprises (cf fiche Sensibilisation)
BAT_coll_tertiaire	Rappeler l'intérêt des CEE et de leur valorisation (cf fiche Sensibilisation)
BAT_coll_tertiaire	Diffuser aux entreprises du territoire une communication sur les accompagnements de la CMA et de la CCI (diagnostics et accompagnement de type "Visite énergie", etc.)
BAT_coll_tertiaire	Sensibiliser les entreprises sur la question de l'éclairage, notamment dans les ZAE (cf fiche Sensibilisation)
BAT_coll_tertiaire	Encourager la réduction de la climatisation dans les bâtiments publics et les commerces (cf fiche sensibilisation)
BAT_acteurs	> sensibilisation des acteurs au rôle de la plateforme territoriale de rénovation énergétique, aux aides financières et aux enjeux climat - énergie
ADAPT_eau	Industriels : encourager la récupération des eaux de pluie et les équipements permettant de réduire les consommations d'eau
AIR_PPA	> diffuser et communiquer la charte chantiers propres aux acteurs privés

ANIM_suivi_PCAET			
Orientation stratégique	Transversale	Objectif(s)	
Priorité de l'action	+++		
Animation et suivi du PCAET			
Contexte			
Objectifs de l'action			
Cette action a pour objectif d'assurer les moyens pour la mise en place et le suivi des actions du PCAET.			
Modalités de mise en œuvre			
<p>Animer le PCAET Disposer d'ETP supplémentaires au SOL et dans les EPCI pour l'animation et le suivi des actions, Intégrer le suivi dans le rapport d'activité annuel Mobilisation interservices et des élus autour des liens du PCAET avec les autres compétences Assurer la communication autour des actions</p>			
<p>Réaliser des actions de veille Veille réglementaire et technique > sujets techniques > réglementation sur les divers sujets du PCAET Veille sur les modes de financement > appels à projet et appel à manifestation d'intérêt > subventions, etc.</p>			
<p>Mobiliser les partenaires Mise en valeur des porteurs d'actions et mobilisation Animation du réseau de partenaires avec notamment une réunion annuelle Impliquer tous les acteurs > mobilisation des différents acteurs concernés dès le début des projets, y compris les citoyens, pour anticiper les débats, intégrer les différentes contraintes et limiter la contestation citoyenne > création d'un kit de communication sur le PCAET</p>			
Calendrier de l'action			
En continu sur la durée du PCAET			
Porteurs	SOL, EPCI	Partenaires	tous les partenaires
Lien avec d'autres actions du PCAET		Lien avec d'autres projets et programmes	
Coûts estimés	SOL : 2,7 ETP climat énergie (40 000€/an/ETP) EPCI : 1 ETP par EPCI (40 000€/an/ETP)	Financements identifiés	Animateur climat énergie SOL : subvention Région (TEPOS 2) 2020 : 18 000€ 2021 : 18 000€
Indicateurs de réalisation	nombre d'ETP mis à disposition		
Indicateurs d'efficacité			
Gains attendus			

Recommandations transversales sur
l'environnement (EES)

MOB_actives			
Orientation stratégique	Mobilité	Objectif(s)	Réduction des émissions de GES Réduction de la consommation d'énergie Amélioration de la qualité de l'air
Priorité de l'action	+++		
Développer et encourager les mobilités actives			
Contexte			
Le territoire de l'Ouest Lyonnais est déjà en partie maillé par des voies cyclables, mais celles-ci ont un usage presque exclusivement de loisirs. Le développement de la pratique du vélo comme mode de déplacement quotidien est un enjeu local car il permet de contribuer à la réduction de l'usage de la voiture, en particulier sur les trajets de courtes distances. En effet, ces déplacements représentent 48% des déplacements effectués sur le territoire (- de 3km). Le développement de voies vertes a déjà été initié mais doit être poursuivi, en ciblant prioritairement les axes stratégiques. Cette action s'appuie sur la mise en place d'un schéma directeur vélo sur le territoire de l'Ouest Lyonnais.			
Objectifs de l'action			
Le PCAET a pour objectif de développer la pratique du vélo dans les déplacements du quotidien, en particulier sur les petits trajets. Cette action porte donc sur le développement d'un maillage stratégique du territoire en voies cyclables, en équipements et services facilitant l'usage du vélo, afin d'en augmenter la part modale.			
Modalités de mise en œuvre			
Mettre en place le schéma directeur vélo sur le territoire			
<p>Réaliser un maillage complet et cohérent d'itinéraires cyclables pour relier les différents pôles d'activités dans et hors territoire de l'Ouest Lyonnais</p> <ul style="list-style-type: none"> > réalisation d'un schéma directeur cyclable sur la CCPA et actualisation/complément des démarches similaires déjà menées sur les 3 autres EPCI > identification des circuits stratégiques pour les voies cyclables permettant d'assurer les liaisons entre les EPCI et avec les territoires voisins notamment la Métropole de Lyon et identification des équipements structurants sur ces circuits (écoles, équipements sportifs et culturels, etc.) > réalisation des aménagements et pistes cyclables 			
Faciliter la pratique du vélo sur le territoire			
<p>Identifier et proposer des services et équipements structurants pour l'opérationnalité du schéma directeur vélo</p> <ul style="list-style-type: none"> > permettre le stationnement dans des sites stratégiques en installant du matériel urbain permettant de faciliter les accès à vélo > faire un état des lieux des services vélo existants sur le territoire (ex : flottes de vélos en libre service, système de prêt ou location, ateliers réparations, vélo-écoles, etc) et identifier ceux à développer et notamment pour l'utilisation du vélo à assistance électrique > expérimenter et mettre en place les services jugés pertinents à développer <p>Mesures issues de l'étude de Zone de Faibles Emissions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier des pôles d'activités au sein desquels l'installation d'emplacements permettant la recharge pour VAE et des stationnements sécurisés vélo sont possibles/pertinentes, en coordination avec les entreprises (notamment dans le cadre de plans de mobilité et des obligations des collectivités) - Identifier des pôles de vie (services/commerces) à équiper pour permettre de valoriser les déplacements à vélo, notamment sur les courtes distances (stationnement et recharge si le besoin est identifié). - Identifier du type d'équipements nécessaire et adaptés aux besoins et usages : stationnements (sécurisés ou non) - Faire le lien avec les plans de mobilité des entreprises du territoire. - Identifier des espaces de vie à desservir et les espaces où la pratique du vélo peut être valorisée (alternative à la voiture/Transports en commun/gares). Cela peut notamment se faire dans le cadre de la mise en oeuvre du schéma directeur vélo. - Mettre en avant l'existant et réaliser des pistes cyclables, pour assurer la continuité, en particulier à petite échelle pour valoriser les déplacements intracommunaux et infracommunaux. 			
Mettre en place un plan de communication et d'animation pour inciter à l'usage du vélo			
<p>Définition d'un plan de communication et réalisation d'outils de communication pédagogiques sur l'Ouest Lyonnais (ex : cartes du réseau, guide des bonnes pratiques...)</p> <p>Définition et mise en place d'un programme d'animation</p> <ul style="list-style-type: none"> > à destination des scolaires > à destination du grand public (ex : organisation d'un événement type circuit de découverte) 			
Calendrier de l'action			
	schéma directeur vélo	2020	
	services vélo	2020 à 2021	
	communication	2020 à 2021	
	travaux	2022 à 2025	
Porteurs	Schéma directeur vélo + animations : SOL Infrastructures et aménagements : EPCI & communes gestionnaires de voiries		Partenaires
			EPCI, communes, associations locales "mobilité"

Plan d'actions PCAET Ouest Lyonnais

Lien avec d'autres actions du PCAET	Fiche MOB_voitures	Liens avec d'autres projets et programmes	Schéma directeur vélo (AAP Vélo et territoire de l'ADEME) PDU (axe stratégique 2) PPA (actions 14, 19 ; feuille de route : action 3)
Coûts estimés	Schéma directeur vélo : 60 000 € Etude services vélo : 20 000 € Mise en œuvre services vélo : 30 000 € Communication et animation : 25 000 € Investissements : 1 000 000 € (pour environ 10 km de pistes + équipements)	Financements identifiés	AAP Vélo et territoires - ADEME Schéma directeur vélo : 30 000 € Etude services vélo : 10 000 € Mise en œuvre services vélo : 15 000 € (subvention ADEME) Communication et animation : 12 500 € à mobiliser : Fonds vélo, Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), CEE ALEVEOLE (box vélos), AAP continuités cyclables (DREAL)
Indicateurs de réalisation	km de pistes continues km de pistes cyclables cumulés part de pistes cyclables sécurisées nombre d'équipements de stationnement vélo		
Indicateurs d'efficacité	fréquentation des pistes cyclables (nombre de personnes : comptage)		
Gains attendus	passage de la part du vélo dans les déplacements à 3% soit environ 8000 déplacements par jour	17,52 GWh 6,91 ktCO2e 0,8 TPM10 - 0,6 TPM2,5 - 10 TNOX	
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	Bien articuler les enjeux de chronoaménagement et de ville de courtes distances Privilégier des revêtements perméables pour les pistes cyclables afin de limiter le ruissellement tout en s'assurant que cela est compatible avec les enjeux de préservation des ressources en eau (notamment si usage pour l'AEP) Intégration de l'enjeu de sécurité dans les schémas de déplacement cyclable et piéton		

MOB_voiture			
Orientation stratégique	Mobilité	Objectif(s)	Réduction des émissions de GES Réduction de la consommation d'énergie Amélioration de la qualité de l'air
Priorité de l'action	+++		
Réduire l'usage de la voiture			
Contexte			
<p>La voiture est le principal mode de déplacement (64,3% des déplacements) utilisé sur le territoire de l'Ouest Lyonnais. Le contexte péri-urbain à rural et les tendances d'urbanisation depuis quelques décennies ont conduit à un aménagement du territoire impliquant une certaine dépendance à la voiture. Les objectifs actuels (projet de SCoT) visent à réduire cette part de la voiture dans les déplacements quotidiens, notamment par l'urbanisme (concept de village densifié) et le renfort de l'intermodalité. Des actions ont déjà été réalisées dans ce but, telles que des parkings relais et un dispositif d'autostop participatif sur la COPAMO.</p> <p>Le transport routier représente environ 40% de la consommation d'énergie sur le territoire (en 2015, soit le premier poste de consommation), dont plus de la moitié concerne le transport de personnes, soit 640 GWh.</p>			
Objectifs de l'action			
<p>L'objectif du plan d'action du PCAET est de réduire la part de la voiture individuelle dans les déplacements, et de favoriser l'intermodalité et la pratique du covoiturage. Cette action permet le développement du covoiturage sur le territoire, notamment en le proposant sous plusieurs formes et en facilitant la pratique. Elle a également pour but de soutenir la multimodalité et le partage des espaces entre les différents utilisateurs.</p>			
Modalités de mise en œuvre			action déjà engagée
Encourager la pratique du covoiturage			
<p>Communiquer auprès des citoyens et des employeurs (entreprises et collectivités) sur les outils existants pour le covoiturage (application Mov'ici, etc.).</p> <ul style="list-style-type: none"> > campagne de communication (revues communales et intercommunales, affichage, relais sur les réseaux) sur l'application Mov'ici ou tout autre outil jugé pertinent > animations auprès des employeurs sur l'usage de l'application (clubs d'entreprises, syndicats de salariés, etc.) <p>Poursuivre les actions de développement des parkings de covoiturage en accompagnant à la structuration des emplacements déjà employés en tant que tel (sites utilisés comme parkings de covoiturage de manière informelle)</p> <ul style="list-style-type: none"> > identifier un ou deux sites stratégiques par EPCI pour le covoiturage (privilégier les sites déjà employés en tant que tel) > réaliser les aménagements nécessaires à la formalisation du parking de covoiturage <p>Mettre en place 2 lignes de covoiturage sur des circuits stratégiques (identifiés comme passant et avec la possibilité de covoiturer de manière plus spontanée)</p> <ul style="list-style-type: none"> > identifier les 2 circuits sur le territoire > mettre en place le dispositif (panneaux, application) > lancer une campagne de communication pour lancer l'outil 			
Etudier les possibilités de mise en place de services d'auto-partage			
<ul style="list-style-type: none"> > faire un retour d'expériences d'autres territoires > identifier le besoin sur le territoire 			
Aménager pour favoriser le report modal			
<p>Poursuivre le développement des parkings relais à proximité d'autres modes de transports et s'assurer de la performance et de l'attractivité du service de transports en commun auquel ils sont connectés</p> <ul style="list-style-type: none"> > identifier les parkings relais existants pour lesquels le transport en commun n'est pas attractif > engager un dialogue avec les structures compétentes pour augmenter l'attractivité des transports en commun sur les parkings relais peu utilisés (vf fiche MOB_lobby) > identifier les nouveaux sites de parkings relais à créer <p>> organiser le rabattement vers les projets de développement des transports en commun (par exemple : métro E), avec les autorités compétentes (cf Fiche MOB_lobby)</p> <p>Encourager les communes à mettre en place des zones de rencontre dans les centres bourgs (en privilégiant la réduction de vitesse et en développant des voies partagées ou dédiées aux autres modes de déplacement (vélo, marche))</p> <ul style="list-style-type: none"> > inscrire dans les documents d'urbanisme des zonages de type zones de rencontre dans les centres-bourgs <p>Mesures issue de l'étude de Zone de Faibles Emissions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Généraliser les zones de circulation partagées (notamment en révision de document d'urbanisme, action du PCAET) : pour valoriser et encourager l'usage d'autres modes de déplacement, notamment piéton, en centre-bourgs. Identifier les besoins sur les différents secteurs pour proposer une solution adaptée (zone piétonne, zone de rencontre, etc.) et anticiper les besoins d'évolution de la voirie, en particulier les continuités de trottoirs et les espaces de stationnement. - Expérimenter ponctuellement : généraliser les radars pédagogiques ; création d'un événement permettant de repenser l'usage des voitures dans les villages. > sensibiliser les élus et les techniciens aux enjeux et intérêts de ces espaces de rencontre (cf fiche sensibilisation) 			

Plan d'actions PCAET Ouest Lyonnais

Calendrier de l'action		
Etudes et mise en place de lignes de covoiturage Parkings covoiturage et parcs relais Communication	2021 (études et mise en place) ; 2022 à 2025 (gestion du dispositif) 2021 à 2024 2021 à 2025	
Porteurs	SOL Parcs relais et aménagements ; EPCI et communes	Partenaires
		EPCI et communes SYTRAL Région
Liens avec d'autres actions du PCAET	Fiche MOB_active Fiche MOB_lobby Fiche Sensibilisation	Liens avec d'autres projets et programmes
		projet de SCoT PDU (actions 1.3, 4.2, 4.3) PPA (actions 14, 19 ; feuille de route : action 2)
Coûts estimés	<u>Etudes et mise en place de lignes de covoiturage : environ 150 000 € année 1</u> environ 80 000 € années suivantes <u>Communication sur le covoiturage :</u> 8 000 € par campagne (4) <u>Parkings covoiturage et parcs relais (2 000 € par place) :</u> 80 000 € (10 places par EPCI)	Financements identifiés
		TEPOS 2 pour les études des lignes de covoiturage 2 500€
Indicateurs de réalisation	nombre de places réalisées sur des parkings de covoiturage nombre de lignes et d'arrêts de covoiturage nombre de places de parking en parcs relais	
Indicateurs d'efficacité	% d'occupation des places de parkings dédiées au covoiturage fréquentation des lignes de covoiturage (nombre de passagers/conducteur)	
Gains attendus	passage de la part du covoiturage de 8% à 15% dans les déplacements en voiture soit environ 18800 déplacements par jour supplémentaires en covoiturage	41,17 GWh 17,28 ktCO2e 5,4 TPM10 - 4,3 TPM2,5 - 68,6 TNOX
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	Privilégier les revêtements perméables favorisant l'infiltration sous réserve de compatibilité avec la vulnérabilité des nappes Prévoir une gestion des eaux pluviales adaptée en privilégiant les techniques alternatives Prévoir un aménagement soigné des parkings pour ne pas dégrader le cadre de vie environnant et garantir leur sécurisation	

MOB_emploi			
Orientation stratégique	Mobilité	Objectif(s)	Réduction des émissions de GES Réduction de la consommation d'énergie Amélioration de la qualité de l'air
Priorité de l'action	++		
Proposer des alternatives pour les déplacements liés à l'emploi			
Contexte			
<p>Territoire attractif du fait de sa proximité avec la Métropole de Lyon, de nombreux actifs résident sur l'Ouest Lyonnais et travaillent dans la Métropole ou dans les pôles d'emplois locaux et proches (Brignais, Givors, Ecully, Dardilly), et de nombreuses entreprises viennent s'installer sur le territoire, en raison du foncier moins élevé. Le territoire de l'Ouest Lyonnais est, en effet, un pôle d'emplois important, notamment les communes de la frange Est ainsi que certaines zones d'activités (par exemple, autour de Mornant, sur Brignais, etc.). Cela engendre des flux pendulaires importants, qui ont également pour effet de saturer les axes routiers, la connexion avec des transports en commun n'étant pas systématiquement assurée. La mobilisation des entreprises locales, en particulier dans les zones d'activités, est un levier pour agir sur les déplacements pendulaires. La réglementation impose par ailleurs la réalisation d'un plan de mobilité aux entreprises de plus de 50 salariés concernées par un PDU (seuil abaissé avec la loi LOM). Cela peut donc être l'occasion d'engager une réflexion ambitieuse sur le sujet.</p>			
Objectifs de l'action			
<p>Le plan climat a pour objectif d'agir sur les déplacements domicile-travail, mais également sur les déplacements professionnels, en impliquant les entreprises locales dans la démarche. Cette action permet d'engager une animation auprès des entreprises pour les accompagner dans des démarches visant à optimiser le déplacement de leurs salariés et pour les sensibiliser aux différents enjeux et moyens à mettre en œuvre. Elle vise également à mettre en place un accompagnement pour les publics en recherche d'emploi et précaires afin de limiter l'impact du besoin de mobilité sur leur activité ou leurs revenus.</p>			
Modalités de mise en œuvre			
<p>Encourager les entreprises à mettre en place des plans de mobilité employeur (PDM)</p> <p><u>Cibler en priorité les entreprises de plus de 50 salariés (seuil réglementaire pour le PDM) et les entreprises regroupées dans des ZAE</u></p> <p>> identifier les entreprises de plus de 50 salariés concernées par le PDU de l'agglomération lyonnaise n'ayant pas réalisé de plan mobilité et rappeler que suite à la loi d'Orientation des Mobilités, la question des déplacements doit être abordée dans le cadre des négociations obligatoires annuelles dans les entreprises de plus de 50 salariés</p> <p>> identifier une ZAE par EPCI regroupant plus de 50 salariés</p> <p><u>Accompagner les entreprises identifiées à mener une réflexion autour de la mobilité de leurs salariés (télétravail, covoiturage, aménagements sur le site pour favoriser le vélo, véhicules électriques, etc.)</u></p> <p>> dédier du temps d'animation consacré à la mobilité des entreprises</p> <p>> communiquer auprès des entreprises identifiées sur la possibilité d'un accompagnement sur la mobilité des salariés et sur l'obligation réglementaire de réalisation d'un plan mobilité</p> <p>> animer des temps de rencontre des entreprises sur les enjeux de la mobilité et les solutions à mettre en œuvre, en s'appuyant notamment sur les clubs d'entreprises</p> <p>> encourager les entreprises à proposer le forfait mobilité à leurs salariés (action PPA), notamment dans le cadre des évolutions liées à la loi d'Orientation des Mobilités</p> <p><u>S'appuyer sur les diagnostics mobilités réalisés par la CMA pour les plus petites entreprises</u></p> <p>> mettre en place une opération de communication sur l'accompagnement de la CMA auprès des plus petites entreprises</p>			
<p>Favoriser le travail à distance</p> <p><u>Encourager les employeurs à mettre en place du télétravail pour leurs salariés</u></p> <p>> entreprises : sensibiliser aux enjeux du télétravail lors des rencontres (voir volet ci-dessus)</p> <p>> entreprises : réaliser ou identifier une plaquette de communication sur les enjeux du télétravail à destination des entreprises du territoire, à faire passer par les acteurs clés (service développement économique, clubs, d'entreprises)</p> <p>> collectivités : voir fiche sensibilisation</p> <p><u>Développer les sites de coworking</u></p> <p>> identifier les besoins de développement de sites de coworking</p> <p>> identifier dans chaque EPCI un site pour le développement du coworking, en fonction des besoins</p> <p>> porter le projet au sein de la collectivité ou accompagner un porteur de projet privé souhaitant s'implanter sur le territoire</p>			
<p>Accompagner les publics précaires, en recherche d'emploi ou non véhiculés à trouver le mode de déplacement le plus adapté</p> <p>Expérimenter l'accompagnement de publics spécifiques sur la mobilité dans le cadre de la recherche d'emploi</p> <p>> réaliser un retour d'expérience sur des actions de prêt de véhicules (voitures, scooter, VAE, etc.) : COPAMO, Isère, Savoie</p> <p>> se rapprocher des acteurs sociaux et de la recherche d'emploi (CCAS, mission locale, pôle emploi, etc.) pour identifier les besoins</p> <p>> créer un partenariat avec un acteur local (CCAS, mission locale, pôle emploi, autre association, etc.) pour mener des accompagnements</p>			
Calendrier de l'action			

Plan d'actions PCAET Ouest Lyonnais

Accompagnement des entreprises Accompagnement précarité	2021 à 2025 2021 à 2025		
Porteurs	SOL et EPCI	Partenaires	EPCI, entreprises, aménageurs de ZAE, clubs d'entreprises, CCI, CMA, CCAS
Lien avec d'autres actions du PCAET	Fiche Sensibilisation	Liens avec d'autres projets et programmes	PDU (actions 5.2 et 6.2) projet de SCoT sur la précarité PPA (actions 14, 15, 19 ; feuille de route : 2, 3)
Coûts estimés	Accompagnement des entreprises : 0,5 EIP, 70 000 € année 1, 35 000 € années suivantes Accompagnement précarité : 100 000 €	Financements identifiés	CEE Précarité
Indicateurs de réalisation	nombre de rencontres organisées avec les entreprises création d'un partenariat pour l'accompagnement des publics spécifiques		
Indicateurs d'efficacité	nombre de jours télétravaillés dans les collectivités nombre de jours télétravaillés dans les entreprises accompagnées et suivies		
Gains attendus	1 jour télétravaillé par mois en moyenne par la moitié des actifs du territoire les actions d'encouragement à mettre en place des PDM participent aux gains liés au covoiturage ou au vélo		7,02 GWh 2,59 ktCO2e 0,8 TPM10 - 0,6 TPM2,5 - 10 TNOX
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	Vigilance car le télétravail favorise l'utilisation d'internet qui est très énergivore ; prévoir une sensibilisation sur les bons usages du numérique		

MOB_scolaires			
Orientation stratégique	Mobilité	Objectif(s)	Réduction des émissions de GES Réduction de la consommation d'énergie Amélioration de la qualité de l'air
Priorité de l'action	+		
Proposer des alternatives pour les déplacements domicile - école			
Contexte			
La mobilité des scolaires est un enjeu pour la circulation dans les centres-bourgs aux horaires de pointe et peut également représenter un enjeu de sécurité, au regard du nombre de voitures circulant aux abords des écoles. Le trajet domicile-école est fréquemment réalisé en voiture, sur des courtes distances, et peut donc être réalisé avec un autre mode de transport. Des formations à la pratique du vélo sont déjà réalisées dans les écoles primaires.			
Objectifs de l'action			
Le plan climat vise à encourager les modes actifs et à limiter l'usage de la voiture, en particulier sur les courtes distances. Les déplacements des scolaires sont donc au cœur de cette cible. Cette action vise à développer avec les établissements scolaires ou les communes volontaires des alternatives à la voiture pour le trajet domicile-école.			
Modalités de mise en œuvre			
Développer les mobilités actives pour les transports domicile - école			
<p><u>Accompagner le développement des réseaux de pédibus</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > identifier les communes ou les établissements scolaires volontaires pour la mise en place d'un pédibus > accompagner les volontaires à mettre en place des circuits et à regrouper des parents pour le pédibus ou à se rapprocher d'associations compétentes (type réseau Mille Pattes) <p>Mesures issues de l'étude de Zone de Faibles Emissions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans le cadre du développement du pédibus (action du PCAET) : rue de l'école fermée/restreinte ; en permanence ou sur les horaires de pointe. - Sensibiliser les établissements concernés et engager des réflexions sur des partenariats et collaborations pour la mise en place de démarches agissant sur la mobilité et la qualité de l'air. - Communiquer sur les co-bénéfices de ce type de mesure : sécurisation des abords d'écoles, activité physique, réduction de la concentration en polluant devant un ERP sensible. <p><u>Encourager les collectivités à proposer des solutions alternatives (vélobus, formations de guide vélo dans les établissements scolaires)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > communiquer auprès des établissements scolaires et des communes sur les solutions alternatives et les guider vers les structures compétentes > lors des formations vélo dans les établissements scolaires, proposer systématiquement d'identifier un trajet domicile-école à faire à vélo pour reconnecter la formation avec le quotidien > s'appuyer sur le programme "Savoir rouler à vélo" porté par la préfecture > aménager des espaces de stationnement vélos dans les écoles ou à proximité immédiate 			
Calendrier de l'action			
Pédibus		2022 à 2025	
Porteurs	SOL et communes	Partenaires	Communes, associations de parents d'élèves, associations spécialisées, écoles
Liens avec d'autres actions du PCAET		Liens avec d'autres projets et programmes	Programme de formation Brevet Cycliste des écoles primaires PPA (actions 14, 19; feuille de route : action 3)
Coût estimé	Pédibus : 1 500 € / an par école (animation comprise, 4 écoles pour 4 ans) Aménagements vélo : voir fiche MOB_actives	Financement identifié	
Indicateurs de réalisation	nombre d'élèves accompagnés en pédibus par jour « nombre d'écoles concernées par un ou plusieurs pédibus »		
Indicateurs d'efficacité	nombre d'élèves accompagnés en pédibus par jour		
Gains attendus	4 écoles avec 3 pédibus par école soit 7 pédibus de 15 élèves soit une centaine d'élèves par an (50 élèves qui venaient en voiture avant)		6,75 GWh 2,49 ktCO2e 0,07 TNOx
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	Veiller à ce que le maillage soit sécurisé Privilégier les revêtements perméables pour l'aménagement des cheminements en cas de création		

MOB_décarbonné			
Orientation stratégique	Mobilité	Objectif(s)	Réduction des émissions de GES Réduction de la consommation d'énergie Amélioration de la qualité de l'air Consommation d'ENR
Priorité de l'action	+		
Développer les mobilités bas carbone			
Contexte			
<p>Au-delà de la réduction de l'usage de la voiture, la question de la source d'énergie employée par les véhicules se pose. En effet, pour atteindre les objectifs en matière d'émissions de GES, il est nécessaire d'intervenir également sur les émissions liées aux énergies consommées. Si le seuil technologique liée à la mobilité électrique a été franchi, il n'est pas encore largement répandu, et la mobilité BioGNV en est à ses balbutiements. Sur le territoire de l'Ouest Lyonnais, une réflexion autour du développement des bornes de recharges électriques à déjà été menée, et il existe déjà des actions portées par les collectivités et les syndicats d'énergie, ayant conduit à l'installation de plusieurs bornes.</p>			
Objectifs de l'action			
<p>Le plan climat vise au développement d'un mix énergétique varié, y compris dans les questions de mobilité. Les mobilités décarbonnées sont, en effet, un enjeu pour la réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques. Cette action a pour but de soutenir le développement de la mobilité électrique, et d'étudier les potentiels pour la mise en place d'une station BioGNV.</p>			
Modalités de mise en œuvre			action déjà engagée (électrique)
Poursuivre le développement de la mobilité électrique sur le territoire			
<p>S'appuyer sur les actions déjà engagées des syndicats d'énergie et des collectivités sur le développement des bornes de recharge.</p> <ul style="list-style-type: none"> > identifier les projets de développement de bornes électriques et les porteurs de projets > être force de proposition pour des emplacements stratégiques pour le maillage territorial > engager une réflexion avec les syndicats d'énergie pour identifier des leviers supplémentaires (ZAE, collectivités, logements collectifs) 			
Etudier le développement de la mobilité bioGNV			
<p><u>Réaliser un suivi du développement de la méthanisation sur le territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > suivre les projets de méthanisation > identifier les projets de station BioGNV <p><u>Evaluer les potentiels de développement de la mobilité bioGNV au regard des ressources et des besoins</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > identifier les possibilités d'achats de véhicules bioGNV par les collectivités, entreprises ou agriculteurs (en fonction du projet de méthanisation) > Prendre en compte dans les cahiers des charges de prestation de collecte l'utilisation de véhicule de type biogNV 			
Engager une réflexion sur le développement du réseau hydrogène			
<ul style="list-style-type: none"> > identifier les possibilités de développer des stations multi-énergies > identifier le potentiel de développement de micro-stations hydrogènes > questionner l'opportunité de développer une flotte de véhicules hydrogènes 			
Encourager les entreprises et collectivités à renouveler leur flotte de véhicules carbonnés par des véhicules décarbonnés			
<ul style="list-style-type: none"> > communiquer sur la future réglementation (interdiction des véhicules thermiques à 2040) et la ZFE de la Métropole de Lyon > communiquer sur les obligations de renouvellement des flottes de véhicules issues de la Loi d'Orientation des Mobilités 			
Calendrier de l'action			
bornes IRVE BiogNV		2020 à 2023 2022 ; 2023 (études et et suivi) ; 2024 ; 2025 (conversion du matériel roulant BOM)	
Porteurs	Suivi BIOGNV : SOL & EPCI Mobilité électrique : EPCI	Partenaires	mobilité électrique : Syndicats d'énergie, collectivités mobilité bioGNV : EPCI, entreprises concernées
Liens avec d'autres actions du PCAET	Volet BioGNV : fiche ENR_méthanisation Fiche Sensibilisation Fiche MOB_emploi	Liens avec d'autres projets et programmes	projets SYDER/SIGERLY TEPCV (CCVL) PPA (actions 14, 19 ; feuille de route : action 1)
Coûts estimés	Bornes de recharge électriques : 10 000 € par borne (EPCI ou SYDER) (14 bornes, dont 8 CCVL) BOM bioGNV : 200 000 € par BOM (6 BOM)	Financements identifiés	8 bornes CCVL : 57 600 € TEPCV SYDER / SYGERLY

Plan d'actions PCAET Ouest Lyonnais

Indicateurs de réalisation	nombre de bornes de recharge électrique nombre de BOM GNV sur le territoire	
Indicateurs d'efficacité	consommation électrique via les bornes de recharge (en kWh) consommation de biogmv des véhicules des collectivités (en kWh)	
Gains attendus	11 nouvelles bornes sur le territoire 6 BOM (benne à ordures ménagères) BioGNV <i>(gains annexes sur les fiches correspondantes)</i>	0,31 GWh 0,15 ktCO2e 0,3 TPM10 - 0,26 TPM2,5 - 4 TNOX
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	Privilégier un mix électrique reposant en grande partie sur les énergies renouvelables pour l'alimentation des véhicules électriques	

Plan d'actions PCAET Ouest Lyonnais

MOB_décarbonné		
Mesure	Accompagnement des entreprises et collectivités au renouvellement du parc de véhicules	
Thématique	Renouvellement véhicules	
Description	Mettre en place un dispositif d'accompagnement ou s'appuyer sur un dispositif existant, pour sensibiliser et aider les entreprises et les collectivités à renouveler leur parc de véhicules vers des véhicules en vignette Crit'Air 1 & 2 ou électriques. abbrev. : VUL = véhicule utilitaire léger ; PL = Poids lourds	
Modalités de mise en œuvre		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - accélérer le renouvellement des flottes de véhicules pour aller vers la suppression des vignettes Crit'Air 4 & 5 et réduire le nombre de vignettes Crit'Air 3 / augmenter la part des véhicules sur la norme EURO 5 et 6 (normes sur la motorisation des véhicules) - augmenter la part de la mobilité électrique/hydrogène - accompagner les entreprises face à l'impact potentiel des mesures plus strictes dans le cadre du nouveau plan de protection de l'atmosphère (PPA) et de la mise en place de la Zone de Faible Emissions sur Lyon-Villeurbanne 	<p><i>Crit'Air 4 & 5 = 22% du parc de PL sur le territoire et 21% de VUL</i></p> <p>objectifs chiffrés : environ 4444 véhicules utilitaires légers renouvelés (le chiffre concernant les poids lourds doit être précisé après consultation des entreprises)</p> <p>Ambition : renouvellement de 100% des VUL (véhicules utilitaires légers) et poids lourds en Crit'air 4 & 5 et 50% des Crit'Air 3 à horizon 2030</p>
Volets de mise en œuvre	<p>Actions en place ou en cours : COPAMO : aides à l'installation de bornes de recharge dans les entreprises CCPA : installation à venir de bornes de recharge</p> <p>Communication : - Mener une campagne de communication auprès des entreprises du territoire, pour informer sur les enjeux climat-air-énergie liés aux déplacements et sur l'intérêt d'un parc roulant plus performant. - Informer sur les dispositifs existants et sur l'obligation issue de la LOM (si plus de 100 voitures : 10% d'achat de véhicules propres en 2022, 20% en 2024, 35% en 2027, 50% en 2030, sur la part renouvelée), ainsi que sur les accompagnements proposés par la CCI et la CMA (diagnostic mobilité notamment), tremplin pour la transitions (subventions pour les PME et PMI). - La communication pourra également porter sur l'intérêt pour les entreprises du territoire à réaliser un Bilan GES et/ou un audit énergétique</p> <p><i>La communication devra cibler en priorité les entreprises non concernées par des obligations réglementaires : PME et PMI, artisans, agriculteurs, etc.</i></p>	<p>Collectivités : - Exemplarité de la collectivité : les collectivités (SOL, EPCI et communes) sont encouragées et incitées à montrer l'exemple en favoriser le renouvellement de leurs véhicules vers des véhicules peu émetteurs (crit'air 1, électrique). Elles peuvent également engager des réflexions sur la mise en place de plans de mobilité. - Marchés publics : inscrire des critères de performance énergétique et de recours à une mobilité propre dans les marchés (flotte de bennes de ramassage de déchets en véhicules hydrogène ou GNV, livraison de repas pour les structures de la petite enfance avec des véhicules électriques ou hybrides, ou hydrogène ou GNV,...).</p> <p>Accompagnement et aides : - Identifier des structures ou acteurs du territoire en mesure de proposer un accompagnement administratif aux demandes d'aides pour le renouvellement des véhicules pour les entreprises (la CCI et la CMA notamment, porteuses d'actions d'accompagnement)</p> <p><i>OPPORTUNITE : le tremplin pour la transition pour les PME = financement d'actions de ce type</i></p>
Porteurs et partenaires	Communautés de communes (services environnement, mobilité, économie, etc.)	CCI & CMA, communes, entreprises et clubs d'entreprise
Liens avec des actions PCAET / autres	action MOB_DECARBONNEE En complément de l'action MOB_EMPLOI qui favorise les modes de déplacements alternatifs pour les entreprises	PPA : Favoriser et promouvoir les plans de mobilité ; Communiquer sur la pollution atmosphérique
Coûts et financements	aide financière pour les entreprises : à définir temps d'un chargé de mission mobilité à passer sur l'accompagnement temps de communication pour le SOL, les CC et les communes : coût du renouvellement des véhicules	Tremplin pour la transition : subvention pour des actions pour les PME plus les émissions des véhicules sont basses : moins la taxe sur les véhicules de société (TVS) est élevée forfait mobilité durable pour les véhicules de fonction notamment l'ADEME peut financer un diagnostic de la flotte de véhicules aides nationales pour la conversion / achats de véhicules
Analyse de l'impact sur la qualité de l'air - estimation des gains - HORIZON 2030		
Hypothèses VUL	Renouvellement de 100% des VUL en Crit'Air 4 & 5 (21% du parc) vers une vignette Crit'Air 1 ou 2 ou élec	2925 véhicules diesel concernés répartition ciblée : gasoil > 2048 ; essence > 585 ; élec > 293
	Renouvellement de 50% des véhicules en Crit'Air 3 (21% du parc) vers une vignette Crit'Air 1 ou 2 ou élec	1519 véhicules répartition ciblée : gasoil > 997 ; essence > 360 ; élec > 161
	gains Nox et PM10 par an, après renouvellement total, soit environ 31 % du parc actuel (4 444 véhicules)	minimum 34 T Nox (FE route uniquement) (environ 10% des émissions liées à ce type de véhicules sur le territoire - estimation hors trafic de passage) environ 6,5 T PM10 (FE route uniquement, l'abrasion représente environ 50% des émissions de particules) (environ 80% des émissions liées à ce type de véhicules sur le territoire - estimation hors trafic de passage)

Plan d'actions PCAET Ouest Lyonnais

MOB_décarbonné		
Mesure	Accompagnement des particuliers au renouvellement des véhicules	
Thématique	Véhicules	
Description	Mettre en place ou s'appuyer sur un dispositif existant, permettant d'accompagner les ménages au changement de leur véhicule ancien vers un véhicule plus performant.	
Modalités de mise en œuvre		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - réduire le nombre de véhicules particuliers avec une vignette crit'air 4,5 et 3 circulant sur le territoire - encourager la mobilité électrique 	Objectifs chiffrés : environ 13256 voitures renouvelées (15% du parc en 2020) Ambition : renouvellement de 70% des voitures en Crit'Air 4&5 et de 30% des Crit'Air 3 Etat du parc actuellement : Crit'Air 4&5 = 9% du parc de VL et Crit'Air 3 = 24%
Volets de mise en œuvre	Communication et sensibilisation : - Intégrer les questions des enjeux énergie et air liés au renouvellement des véhicules dans les actions de sensibilisation du grand public. - Informer et communiquer sur les aides disponibles, locales et nationales (véhicules électrique, hybrides, prime à la conversion, etc.). <i>Point de vigilance : ne pas négliger de communiquer également sur les autres mesures, alternatives à la voiture (vélo, train), pour limiter un effet rebond.</i>	Accompagnement : - Mettre en place réflexion sur une aide administrative (accompagnement dans les démarches, appui sur une structure locale, notamment pour la sensibilisation). - Engager une réflexion particulière sur les ménages précaires.
Porteurs et partenaires	CC, SOL	communes
Liens avec des actions PCAET / autres	MOB_DECARBONNEE en complément de MOB_VOITURE pour en réduire l'usage, vigilance sur l'articulation entre les deux	aides nationales
Coûts et financements	communication aux particuliers	prime à la conversion : élec = 2500 à 12000€ (avec bonus) crit'air 1 & 2 = 1500 à 3000 € bonus écologique : max 7000€ financement d'un VAE / vélo cargo
Analyse de l'impact sur la qualité de l'air - estimation des gains - HORIZON 2030		
Hypothèses VUL	Renouvellement de 70% des véhicules en Crit'Air 4 & 5 (12% du parc) vers une vignette Crit'Air 1 ou 2 ou élec	6659 véhicules diesel concernés répartition ciblée : gasoil > 3995 ; essence > 1998 ; élec > 666
	Renouvellement de 30% des véhicules en Crit'Air 3 (24% du parc) vers une vignette Crit'Air 1 ou 2 ou élec	6597 véhicules concernés (3939 diesels, 2658 essence) répartition ciblée : gasoil > 2364 ; essence > 3308 ; élec > 925
	gains Nox et PM10 par an, après renouvellement total, soit environ 15 % du parc de 2020 (13 256 véhicules)	minimum 39 T Nox (facteur d'émission "route" uniquement) (environ 16 % des émissions liées à ce type de véhicules sur le territoire - estimation hors trafic de passage) environ 4,1 T PM10 (facteur d'émission "route" uniquement - l'abrasion représente environ 50% des émissions de particules) (environ 41% des émissions liées à ce type de véhicules sur le territoire - estimation hors trafic de passage)

MOB_lobbying			
Orientation stratégique	Mobilité	Objectif(s)	Réduction des émissions de GES Réduction de la consommation d'énergie Amélioration de la qualité de l'air
Priorité de l'action	+		
Réaliser des études et engager des dialogues pour développer les transports en commun			
Contexte			
<p>Le territoire de l'Ouest Lyonnais n'est pas autorité organisatrice des transports, par conséquent, des dialogues avec les structures compétentes en matière de transports en commun sont nécessaires. En effet, l'optimisation et l'amélioration de la desserte du territoire en transports en commun doit faciliter le report modal depuis la voiture ainsi que l'intermodalité autour des pôles d'échanges. Le territoire est déjà desservi par des lignes de bus (TCL/cars du Rhône) et par plusieurs lignes de train et de tram-train, bien que cette desserte soit hétérogène. Le comité de ligne, chargé de travailler sur les points noirs du réseau ferré, a aujourd'hui disparu. Il est donc nécessaire de remettre en place un dialogue constructif et débouchant sur des actions concrètes sur le territoire. Dans le cadre de la loi LOM, les collectivités pourront devenir autorité organisatrice de la mobilité, il est donc nécessaire d'engager des réflexions dès maintenant.</p>			
Objectifs de l'action			
<p>Le plan climat doit permettre de réduire l'usage de la voiture, et pour cela une desserte efficace en transports en commun (bus ou train) est nécessaire. Cette action a pour but de réengager des discussions constructives avec les structures compétentes afin d'identifier les actions à mettre en place et les leviers à mobiliser.</p>			
Modalités de mise en œuvre			
Encourager le développement de nouveaux modes de transport en commun			
<ul style="list-style-type: none"> > Étudier avec les structures compétentes toutes les possibilités d'amélioration de l'accès à la métropole, sur la mise en place d'un TCSP ou de voies réservées, ainsi que des connexions multimodales et de transports innovants reliés directement au réseau de TC lourds de la métropole (métro B, D, et E dans le futur) via notamment des études de rabattement > Soutenir auprès de la SNCF et de la Région la prolongation du tram-train après Sain-Bel (réaliser une étude d'opportunité) > Réaliser la jonction Tram-train Givors-Brignais (avec 1ère tranche jusqu'à Millery) > Soutenir auprès de la SNCF, de la Région et de l'État, la transformation de la ligne Lyon-Saint-Étienne en Réseau Express Métropolitain 			
Mobiliser les structures compétentes sur les difficultés et points noirs des transports en communs			
<ul style="list-style-type: none"> > Intervenir auprès du comité de mobilité pour le territoire "Vallée du Rhône Nord" pour soutenir les projets de développement des transports en commun sur le territoire de l'Ouest Lyonnais > Organiser des rencontres avec le SYTRAL et le SMT AML pour identifier les possibilités de développer et renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire de l'Ouest Lyonnais 			
<p>Compétence AOM : elle a été prise par les communautés de communes. Dans le cadre de la loi d'Orientation des Mobilités, un établissement public devrait se substituer au SYTRAL sur l'ouest lyonnais.</p>			
Calendrier de l'action			
Dialogues et mobilisation Etudes	2020 ; 2021 ; 2022 ; 2023 ; 2024 ; 2025 2021 à 2025		
Porteurs	SOL, EPCI, Région	Partenaires	Collectivités, SYTRAL, SNCF, Région AURA
Lien avec d'autres actions du PCAET	Fiche veille pour la loi LOM	Liens avec d'autres projets et programmes	projet de SCoT PDU (actions 1.3 et 3.3) PPA (action 14 ; feuille de route : actions 1, 2)
Coûts estimés	<u>Etudes TSCP :</u> environ 60 000 € par étude (part du SOL à définir), budget de 120 000 € total	Financements identifiés	Région, département, Métropole, SYTRAL, collectivités
Indicateurs de réalisation	réalisation des études de faisabilité (oui/non)		
Indicateurs d'efficacité	NC		
Gains attendus	NC		

**Recommandations transversales sur
l'environnement (EES)**

Prendre en compte la mobilité PMR

BAT_réno_log			
Orientation stratégique	Bâtiments	Objectif(s)	Réduction des émissions de GES Réduction de la consommation d'énergie Amélioration de la qualité de l'air Stockage du carbone Adaptation au changement climatique
Priorité de l'action	+++		
Encourager la rénovation énergétique des logements			
Contexte			
Le territoire de l'Ouest Lyonnais s'inscrit dans un contexte péri-urbain à rural où l'habitat individuel est la forme principale d'habitat. 67% des logements du territoire datent d'avant 1990 et sont donc susceptibles de pouvoir faire l'objet d'une rénovation énergétique. Cette démarche peut par ailleurs entraîner des gains non seulement de confort mais également économiques, puisque le chauffage représente ici environ 66% de la consommation énergétique dans les logements. Des actions portant sur la rénovation énergétique des logements ont déjà été mises en oeuvre sur le territoire dans le cadre de la Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique (PTRE) portée par le SOL et dans les Programmes d'Intérêt Général (PIG) de la COPAMO et CCPA. Sur le territoire, le secteur résidentiel représente le second poste le plus consommateur d'énergie, ce qui en fait donc un sujet prioritaire.			
Objectifs de l'action			
Le plan climat porte une attention particulière à la réduction des consommations énergétiques par l'amélioration de la performance des bâtiments. Cette action a pour objectif de poursuivre et amplifier les mesures mises en place pour la rénovation énergétique des logements, et de mettre davantage en avant les enjeux de confort d'été et de matériaux biosourcés.			
Modalités de mise en œuvre			action déjà engagée
Encourager les particuliers à la rénovation globale et performante			
<p><u>Continuer et amplifier le service d'accompagnement renforcé aux particuliers (logements individuels) pour les guider dans la rénovation énergétique de leur logement (conseils techniques et financiers) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > poursuivre le partenariat avec l'ALTE 69 pour l'"Espace Info Energie (EIE)/Réseau FAIRE et le conseil renforcé > si le besoin se fait sentir, faire évoluer le conseil pour aller plus loin dans l'accompagnement des projets (suivi de travaux...) > engager une subvention sur des postes stratégiques de la rénovation pour aider à faire émerger en particulier des rénovations globales 			
<p><u>Développer l'accompagnement à destination des copropriétés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > identifier le type d'accompagnement qui puisse aider à faire aboutir des projets de rénovation en copropriétés > mettre en place ce dispositif sur le territoire 			
<p><u>Inclure les questions de matériaux biosourcés et de confort d'été dans l'accompagnement à la rénovation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > davantage communiquer sur ces matériaux lors des conseils EIE > subventionner l'usage de matériaux biosourcés (cf subvention sus-mentionnée) > sensibiliser également à la question de la qualité de l'air intérieur 			
Prévenir et accompagner les situations de précarité énergétique			
<p><u>Accompagner le public éligible aux aides ANAH</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > poursuivre et amplifier les dispositifs d'accompagnement du public ANAH mis en place par les EPCI (PIG, conventions avec SOLIHA) > articuler davantage la Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique du SOL avec le PIG ou conventions ANAH mis en place par les EPCI du territoire (échanges d'informations, suivi...) 			
<p><u>Mobiliser les différents outils pour prévenir les situations de précarité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > inscrire dans les révisions de PLH des actions fortes sur la rénovation des logements, en particulier des logements sociaux > suivre les bailleurs sociaux pour s'assurer de la réalisation des opérations de rénovation > maintenir et généraliser sur le territoire les aides financières > Assurer que les PLH des EPCI soient en cohérence avec les objectifs en matière de rénovation. > Etudier la pertinence pour chacun des EPCI de poursuivre les PIG et les conventions ANAH. 			
Mettre en place un plan de communication sur la rénovation			
<p><u>Poursuivre la communication sur la rénovation des logements individuels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > définir un nouveau plan de communication sur le service d'accompagnement des particuliers pour la rénovation énergétique (Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique) > le déployer sur le territoire et auprès des partenaires 			
<p><u>Mettre en place une communication ciblée sur certains publics (cœur de village, logements collectifs)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > diffuser la communication sur la Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique auprès de certains publics cibles, en précisant les accompagnements spécifiques possibles (par exemple en copropriété) > relayer la communication sur les PIG et conventions ANAH des EPCI > sensibiliser sur la préservation du patrimoine bâti 			
Calendrier de l'action			

Plan d'actions PCAET Ouest Lyonnais

accompagnement des particuliers subvention des ménages précarité communication	2020 à 2025 2022 à 2025 2020 à 2025 2021 à 2025		
Porteurs	PTRE : SOL ANAH : EPCI	Partenaires	ALTE, bailleurs sociaux, CAUE
Liens avec d'autres actions du PCAET	Fiche Sensibilisation Fiche BAT_acteurs	Liens avec d'autres projets et programmes	SPPEH & Partenariat ALTE PLH CCPA, CCVG, COPAMO, CCVL PPA (feuille de route : action 7)
Coûts estimés	PTRE - conseil aux particuliers : 75 000 € par an pour l'EIE (socle ALTE) PTRE : 62 000 € année 1, puis moyenne de 83 000 € par an années suivantes (max 100 000 € par an) Subvention des ménages : 200 000 € par an sur 4 ans (tout public, par le SOL) + subventions dédiées au public ANAH : 50 000 € par an par la CCPA 40 000 € par an par la COPAMO et la CCVL env. 10 000 € / an par la CCVG Communication et sensibilisation : 10 000 € par an (en plus des actions du socle ALTE : ex: précarité) PIG et conventions SOLIHA : 140 000 € / an COPAMO (PIG et OPAH) 25 000 € / an pour la CCPA 14 000 € / an pour la CCVL 15 000 € / an (maximum) pour la CCVG	Financements identifiés	Région 2020 (TEPOS 2 : 35 000 €)
Indicateurs de réalisation	nombre de contacts EIE nombre de subventions accordées nombre d'accompagnements ANAH		
Indicateurs d'efficacité	nombre de logements rénovés (quelques postes seulement) nombre de logements rénovés (performante ou globale)		
Gains attendus	1000 rénovations par an dont 400 logements en poste par poste et 600 rénovations performantes		84,24 GWh 19,71 ktCO2e 5 TPM10 - 5 TPM2,5 - 5 TNOX
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	Prévoir des suivis et accompagnements post-travaux (usages, optimisations, etc.) Prendre en compte la notion d'analyse du cycle de vie des matériaux Mettre en place des mesures permettant de limiter les différents impacts de la phase de chantier (cf évaluation complète) Intégrer le critère paysager dans les projets de rénovation Point de vigilance : s'assurer que les projets de rénovation intègrent la dimension qualité de l'air intérieur et ne contribuent pas à sa dégradation		

BAT_coll_tertiaire			
Orientation stratégique	Bâtiments	Objectif(s)	Réduction des émissions de GES Réduction de la consommation d'énergie Amélioration de la qualité de l'air
Priorité de l'action	++		
Agir sur les bâtiments publics et tertiaires privés			
Contexte			
<p>Le territoire de l'Ouest Lyonnais comprend plusieurs pôles d'activité importants (Brignais, Chaponost, Mornant, L'Arbresle, etc.) et regroupe donc un nombre important d'entreprises. L'action de ces entreprises sur leurs bâtiments permet de réduire les consommations d'énergie sur le territoire, mais également de réduire les émissions de GES. Les collectivités peuvent également agir sur leur propre patrimoine, levier facilement identifié et générateur d'économies financières. Plusieurs actions ont par ailleurs déjà été engagées sur ce point, notamment la rénovation et l'extension performante des locaux de la CCVL à Vaugneray. Enfin, l'optimisation de l'éclairage public est également générateur d'économies d'énergie et financières pour les collectivités. Ces actions sur le patrimoine public ont également un enjeu important d'exemplarité.</p>			
Objectifs de l'action			
<p>Cette action vise donc à mettre en place des mesures permettant de réaliser des économies d'énergie sur le patrimoine des collectivités, bâtiments et éclairage public, mais aussi sur celui des entreprises locales.</p>			
Modalités de mise en œuvre			action déjà engagée
Améliorer la performance énergétique des collectivités			
<p>Agir sur le parc bâti des collectivités</p> <ul style="list-style-type: none"> > remettre en place de service de CEP (Conseil en énergie partagé) avec l'ALTE et le proposer aux communes qui souhaitent en bénéficier > accompagner les collectivités pour leurs travaux, dans la réalisation d'analyses d'opportunités, la préconisations de travaux et la sélection de professionnels (partenariat ALTE) > sensibiliser les élus et les techniciens à la rénovation des bâtiments et au changement du mode de chauffage (voir fiche Sensibilisation) > inscrire une exigence d'usage de matériaux biosourcés (en priorité issus d'un périmètre restreint) dans les marchés publics (exemple : bois local) > encourager l'approvisionnement en énergie des collectivités via des fournisseurs garantissant l'origine renouvelable <p>Mettre en place un dispositif de valorisation et massification des CEE sur le territoire (collectivités et particuliers)</p> <ul style="list-style-type: none"> > rappeler aux collectivités l'intérêt des CEE et de leur valorisation (cf fiche sensibilisation) > accompagner la mise en place de CEE pour les collectivités et les particuliers, optimiser et massifier la valorisation des CEE (convention AURAE/ALTE69/VTE) 			
Encourager les entreprises du secteur tertiaire à agir sur leurs bâtiments			
<ul style="list-style-type: none"> > Sensibiliser les entreprises à la rénovation et aux éco-gestes lors de rencontres des clubs d'entreprises (cf fiche Sensibilisation) > Rappeler l'intérêt des CEE et de leur valorisation (cf fiche Sensibilisation) > Diffuser aux entreprises du territoire une communication sur les accompagnements de la CMA et de la CCI (diagnostics et accompagnements de type "Visite énergie", etc.) > Encourager les entreprises à mettre en place des démarches de développement durable à l'échelle des ZAE > Rappeler les obligations qui s'appliquent aux bâtiments tertiaires suite à la parution du décret tertiaire en matière de rénovation 			
Optimiser l'éclairage public et lutter contre la pollution lumineuse			
<p>Poursuivre les actions engagées par les syndicats d'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> > accompagner et sensibiliser à la pratique de l'extinction nocturne > accompagner au changement des luminaires (décret du 28.12.2018) > sensibiliser les élus locaux (maires) sur les possibilités pour faire respecter la réglementation en matière d'éclairage des commerces <p>Sensibiliser les entreprises sur la question de l'éclairage, notamment dans les ZAE (cf fiche Sensibilisation)</p> <p>Lutter contre la pollution lumineuse</p> <ul style="list-style-type: none"> > Réaliser une étude sur les trames noires du territoire 			
Encourager des modes de rafraîchissement des bâtiments publics et privés tertiaires plus durables			
<p>Encourager la réduction de la climatisation dans les bâtiments publics et les commerces (cf fiche sensibilisation)</p> <ul style="list-style-type: none"> > communiquer auprès des entreprises et collectivités sur les enjeux liés à la climatisation > communiquer sur la mise en place de pratiques alternatives (puits canadiens, géothermie, brises-soleil...) > communiquer sur l'importance de l'entretien des climatiseurs et sur le changement de fluides (réglementation) 			
Calendrier de l'action			

Plan d'actions PCAET Ouest Lyonnais

Conseil en énergie partagée valorisation des CEE Etude trame noire éclairage public communication et sensibilisation	2021 à 2025 à partir de 2020 2024 à 2025 tout au long du PCAET 2021 à 2022		
Porteurs	SOL, EPCI, communes (éclairage)	Partenaires	syndicats d'énergie, ALTE
Liens avec d'autres actions du PCAET	Fiche Sensibilisation Fiche Bat_acteurs	Liens avec d'autres projets et programmes	convention VTE (ALTE) PPA (actions 9, 10, 19)
Coûts estimés	<u>Visite énergie CCI :</u> 2 000 € <u>Conseil en énergie partagé :</u> environ 135 000 € par an pour 30 communes <u>Communication et sensibilisation :</u> 15 000 € <u>Etude trame noire :</u> environ 60 000 €	Financements identifiés	Visite énergie CCI : 100% ADEME
Indicateurs de réalisation	part des marchés publics de construction incluant une clause sur les matériaux biosourcés nombre de communes pratiquant l'extinction nocturne ou ayant mis en place une politique de gestion de l'éclairage public		
Indicateurs d'efficacité	consommation d'énergie des bâtiments publics consommation d'électricité pour l'éclairage public kwh CUMAC valorisés		
Gains attendus	réduction de 30% des consommations de l'éclairage public gain de 10% sur les bâtiments publics dans le chauffage 50 m3 volume de bois dans les bâtiments publics	26,67 GWh 3,88 ktCO ₂ e +0,05 ktCO ₂ e (séquestration annuelle) 1,6 TPM10 - 1,5 TPM2,5 - 1,4 TNOX	
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	Prévoir des suivis et accompagnements post-travaux (usages, optimisations, etc.) dans les bâtiments publics et les logements sociaux Intégrer la question du mobilier urbain associé à l'éclairage, le choix du matériel, utilisation de technologies à base de LEDs, participation au programme européen de maîtrise de l'énergie « Green Light » par des actions concrètes, etc. Mettre en place des mesures permettant de limiter les différents impacts de la phase de chantier (cf évaluation complète)		

Plan d'actions PCAET Ouest Lyonnais

BAT_acteurs			
Orientation stratégique	Bâtiments	Objectif(s)	Réduction des émissions de GES Réduction de la consommation d'énergie Amélioration de la qualité de l'air
Priorité de l'action	+		
Mobiliser les acteurs de la filière de la rénovation			
Contexte			
La mobilisation de l'ensemble des acteurs de la filière de la rénovation est essentielle pour développer un contexte favorable aux démarches de rénovation, tant sur les aspects techniques que financiers. Sur l'Ouest Lyonnais, l'ALTE propose déjà des ateliers et des rencontres à destination des professionnels sur les techniques et les pratiques, et a également mené une expérimentation sur l'Ouest Lyonnais sur la mobilisation des acteurs de la transaction (agences bancaires et immobilières) ayant conduit à l'élaboration d'une charte avec des banques locales.			
Objectifs de l'action			
Le plan climat doit s'assurer que les actions de réduction des consommations puissent être mises en œuvre. Cette action a donc pour but de créer un contexte favorable à la rénovation, en mobilisant les différents acteurs locaux sur ce sujet.			
Modalités de mise en œuvre			action déjà engagée
Engager les professionnels de la filière du bâtiment dans une démarche de performance			
Accompagner les professionnels de la rénovation et du bâtiment à monter en compétence sur la performance thermique et les nouvelles pratiques > organiser des ateliers et démonstrations sur les pratiques (partenariat ALTE), des séances de sensibilisation aux enjeux climat énergie dans le bâtiment (confort d'été, matériaux biosourcés, qualité de l'air intérieur, intégration paysagère, gestion des déchets du bâtiment) > organiser des formations à destinations des professionnels (partenariat ALTE) > mettre en place un plan de communication à destination des acteurs locaux sur les formations et ateliers > promouvoir une approche globale			
Identifier les potentiels locaux pour des filières de production de matériaux biosourcés > mobiliser les agriculteurs et artisans pour identifier les démarches déjà mises en place (qui a déjà été sollicité, qui a une filière, quels débouchés, etc.)			
Poursuivre les actions de mobilisation des acteurs de la transaction (banques, agences immobilières, etc.)			
> sensibiliser les acteurs au rôle de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique, aux aides financières et aux enjeux climat - énergie			
Agences bancaires > relancer la mobilisation des agences bancaires du territoire en recontactant les signataires de la charte et actualiser cette dernière si besoin > poursuivre la sensibilisation pour élargir le cercle des signataires de la charte > communiquer auprès des particuliers sur les banques concernées (en EIE et communes)			
Agences immobilières > identifier les actions spécifiques à déployer auprès des agences immobilières (partenariat ALTE), en s'inspirant de l'expérimentation faite sur le territoire du SOL en 2018 par HESPUL avec l'action « Préco'immo »			
Calendrier de l'action			
formation des professionnels		2020 à 2025	
mobilisation des acteurs		2020 à 2024	
Porteur	SOL	Partenaires	ALTE, OIKOS, professionnels du bâtiment (artisans, architectes, maîtres d'œuvre...), agences bancaires locales ; Fédération du BTP
Liens avec d'autres actions du PCAET	Fiche BAT_réno Fiche BAT_coll_tertiaire	Liens avec d'autres projets et programmes	SPPEH PPA (action 9)
Coûts estimés	Dispositif DOREMI : 3 454 € / EPCI > 13 816 € sur 2 ans + 45 000 € Mobilisation et communication pour les acteurs de la transition : 45 000 € (1 ETP ALTE partagé à partir de 2022)		Financements identifiés
	Région (TEPOS 2) : 5 000 €		
Indicateurs de réalisation	nombre de rencontres organisées avec des professionnels du bâtiment nombre de signataires de la charte des banques		
Indicateurs d'efficacité	NC		

Plan d'actions PCAET Ouest Lyonnais

Gains attendus	NC
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	Recommander le recours à des matériaux locaux et à faible bilan carbone et sensibiliser les agents et les professionnels du territoire à l'utilisation de matériaux biosourcés et à l'analyse des cycles de vies des matériaux

Plan d'actions PCAET Ouest Lyonnais

ADAPT_forêt			
Orientation stratégique	Territoire résilient	Objectif(s)	Adaptation au CC Stockage du carbone Production d'ENR
Priorité de l'action	+++		
Poursuivre les actions de structuration de la filière forestière			
Contexte			
La forêt occupe une part importante de l'espace de l'Ouest Lyonnais (environ 18% du territoire) et elle y est en quasi-totalité privée et très morcellée, ce qui soulève des problématiques d'exploitation et de gestion de cet espace. Si la filière du travail du bois est bien représentée sur le territoire avec près de 200 entreprises, seules 5 interviennent pour l'exploitation et les travaux forestiers. Pour répondre aux enjeux de développement et de structuration de la filière forestière locale tout en préservant l'enjeu paysager, un partenariat a été mis en place avec le CRPF. Cela a conduit notamment à la création d'une association de propriétaires forestiers (l'ASLGF).			
Objectifs de l'action			
Le plan climat doit veiller à la coordination des différentes actions et s'assurer que celles-ci sont cohérentes et que tous les enjeux sont pris en compte. Cette action a donc pour objectif de mettre en place une filière forestière locale qui répond à la fois aux enjeux économiques, énergétiques et d'adaptation au changement climatique.			
			action déjà engagée
Encourager une gestion partagée et durable de la ressource forêt/bois			
Sensibiliser, former et informer les propriétaires forestiers et les élus > communiquer sur les enjeux de la gestion forestière et la multifonctionnalité de la forêt (biodiversité, rôle social...) > communiquer sur les outils et accompagnements existants, notamment l'accompagnement technique du CRPF			
Mettre en place les conditions favorables à une gestion de la forêt > améliorer la desserte forestière (voiries d'accès, plateforme de dépôt...) en s'appuyant sur le schéma de desserte > poursuivre le regroupement des propriétaires et encourager la mutualisation de chantiers grâce notamment à l'ASLGF			
Favoriser des itinéraires de gestion sylvicoles durables initiant une adaptation au changement climatique > communiquer, former et accompagner les propriétaires forestiers et les élus sur les enjeux du changement climatique en forêt (définition d'itinéraires techniques sylvicoles, proposition d'essences adaptées, nouvelles pratiques moins impactantes, prévention de feux de forêts...) > mettre en place des placettes d'observation pour suivre l'impact du changement climatique			
Structurer une filière forêt/bois locale sur l'Ouest Lyonnais			
Créer un environnement favorable à la mise en place d'une filière locale : > poursuivre le développement d'équipements structurants pour les filières bois (exemple : plateforme d'Yzeron) > favoriser la connexion entre la ressource et les besoins (chantiers expérimentaux sur le chataignier, sensibilisation des acteurs de la transformation et du commerce à l'utilisation du bois local...)			
Accompagner les entreprises de la filière forêt/bois du territoire : > encourager l'installation ou la reprise d'entreprises (accompagnement technique, mise en relation avec les acteurs, valorisation du potentiel économique sur le territoire...) > encourager la labellisation des entreprises vers des démarches de qualité > mettre en relation l'ensemble des acteurs de la filière forêt/bois locale			
Encourager l'utilisation du bois local sur le territoire > élaborer un Plan d'Approvisionnement Territorial et qualifier les besoins en bois-énergie pour les chaufferies existantes > mettre en place des actions de sensibilisation des acteurs et des élus sur l'usage du bois construction et du bois-énergie (visite de chantier, sensibilisation des services techniques...)			
Calendrier de l'action			
communication et sensibilisation routes forestières PAT accompagnements	tout au long du PCAET 2020 ; 2023 à 2024 2021 ; 2022 tout au long du PCAET		
Porteurs	SOL, CRPF, Fibois 69, EPCI	Partenaires	communes, ASLGF, Département, Sylv'Acctes, Région

Plan d'actions PCAET Ouest Lyonnais

Liens avec d'autres actions du PCAET	Fiche ENR_bois	Liens avec d'autres projets et programmes	accompagnement CRPF PENAP action 2.3
Coûts estimés	<p><u>Création de dessertes forestières :</u> Projet Croix du Ban : 130 000 € Projet Massif du Bouta : 36 000 € Nouveau projet : 80 000 € <u>Rédaction d'un PAT :</u> 30 000 € <u>Communication, sensibilisation et animation :</u> Accompagnement des propriétaires : 15 000 € par an Accompagnement des entreprises et élus : 15 000 € par an Communication : 5 000 € par an</p>	Financements identifiés	<p>subventions de la Région, du Département et de l'Europe pour les routes forestières Budget du SOL : 166 000 €</p> <p>PAT : mobilisation du programme LEADER (2 ans), à suivre : AAP animation 26 000 €</p>
Indicateurs de réalisation	nombre d'adhérents à l'ASLGF km de routes et pistes forestières rédaction d'un programme d'approvisionnement territorial (oui/non)		
Indicateurs d'efficacité	ha d'espaces forestiers concerné par une démarche d'accompagnement à l'exploitation (association, durable, etc.)		
Gains attendus	maintien de la surface forestière		+ 82,89 ktCO ₂ e (séquestration annuelle)
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	Recommander le recours à des matériaux locaux et à faible bilan carbone et sensibiliser les agents et les professionnels du territoire à l'utilisation de matériaux biosourcés et à l'analyse des cycles de vies des matériaux		

ADAPT_eau			
Orientation stratégique	Territoire résilient	Objectif(s)	Adaptation au changement climatique
Priorité de l'action	+++		
Améliorer la gestion de la ressource en eau			
Contexte			
<p>La ressource en eau est un enjeu majeur sur le territoire de l'Ouest Lyonnais. En effet, la ressource est fragile qualitativement et quantitativement, et le territoire n'est pas autonome pour son approvisionnement. De plus, les prévisions d'augmentation de la population locale tendent à créer une tension supplémentaire sur la ressource. Il apparaît donc nécessaire de mettre en place des mesures permettant de gérer la répartition de la ressource face aux différents besoins et usages, et de limiter les consommations. Le projet de SCoT identifie des préconisations et des recommandations ambitieuses sur la gestion de la ressource en eau.</p>			
Objectifs de l'action			
<p>Le plan climat reflète la stratégie du territoire en matière d'adaptation au changement climatique, où le sujet de la ressource en eau est un enjeu important : la ressource en eau est déjà tendue aujourd'hui sur le territoire, et les évolutions climatiques attendues vont accentuer cette pression. Si d'autres politiques et documents agissent également sur cette question, cette action a pour but de les soutenir et d'encourager la prise en compte du changement climatique dans les réflexions sur la ressource en eau, en particulier dans les usages qui en sont fait.</p>			
Modalités de mise en œuvre			action déjà engagée
Poursuite du partenariat avec les acteurs du territoire			
<p>Poursuivre le travail partenarial entamé dans le cadre de la révision du SCoT entre le SOL, les syndicats de rivière et les syndicats d'eau potable, sur la nappe du Garon et notamment sur l'approvisionnement en eau potable du territoire à long terme (partage d'information, détermination de qui fait quoi...)</p>			
Travailler sur la ressource en eau (quantitativement et qualitativement)			
<p>Protéger la ressource en eau potable</p> <ul style="list-style-type: none"> > poursuivre les efforts des syndicats des eaux sur la chasse aux fuites (en lien avec les obligations de l'Agence de l'eau) > étudier les possibilités d'usage des eaux de sortie de station d'épuration > réaliser un état des lieux des pratiques d'économie d'eau au sein des collectivités et mettre en place des mesures lorsque le besoin est identifié (récupération des eaux sur les bâtiments publics, arrosage urbain, etc.) (cf Fiche Sensibilisation) > réaliser une étude de faisabilité pour la réalimentation de la nappe phréatique du Garon par le réseau d'irrigation SMHAR de MILLERY MORNANT (ressource RHONE) en période hivernale quand celui-ci est inactif <p>Assurer une gestion des eaux transparente pour le réseau hydraulique</p> <ul style="list-style-type: none"> > intégrer dans les documents d'urbanisme les trames vertes et bleues > intégrer dans les documents d'urbanisme des objectifs de limitation de l'imperméabilisation des sols et d'infiltration des eaux > réaliser des zonages des eaux pluviales <p>Mettre en oeuvre les actions identifiées dans le PGRE du Garon, le PGRE de l'Yzeron et le futur PGRE du Gier</p>			
Encourager le grand public à améliorer ses pratiques			
<p>Sensibiliser à la qualité de la ressource en eau et aux économies d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> > poursuivre les actions de sensibilisations auprès des scolaires réalisées dans le cadre des contrats de rivière > en partenariat avec les syndicats des eaux, encourager ou initier une campagne de communication sur les éco-gestes d'économie d'eau <p>Encourager la récupération des eaux de pluie</p> <ul style="list-style-type: none"> > mettre en place une campagne de communication sur la récupération des eaux de pluie, en partenariat avec les syndicats des eaux > étudier la possibilité à chaque construction ou rénovation d'installer des cuves de récupération des eaux de pluie à destination des usages d'arrosage des jardins notamment 			

Plan d'actions PCAET Ouest Lyonnais

Encourager les agriculteurs et les industriels à agir sur leurs consommations d'eau			
<p>Industriels : encourager la récupération des eaux de pluie et les équipements permettant de réduire les consommations d'eau > organiser des rencontres avec les clubs d'entreprises sur la question de la ressource en eau et proposer des solutions (cf Fiche Sensibilisation) > diffuser une communication à toutes les entreprises sur les enjeux de la ressource en eau et les contacts compétents pour un accompagnement (CMA, Syndicat des eaux, démarche "Opti'flux" par la CCI)</p> <p>Agriculteurs : accompagnement à des choix de pratiques et de cultures plus économes en eau > promouvoir auprès des agriculteurs la mise en place de MAEC (cf PAEC - SMAGGA) > promouvoir auprès des agriculteurs la mise en place de pratiques favorisant l'infiltration de l'eau et l'optimisation de l'usage de l'eau > cf Fiche ADAPT_agri > poursuivre l'expérimentation dans le cadre du projet SMHARTER</p>			
Calendrier de l'action			
	entreprises agriculteur grand public	2020 à 2023 tout au long du PCAET tout au long du PCAET	
Porteurs	SOL, syndicats de rivières, syndicats d'eau potable, syndicats d'irrigation des eaux, syndicats d'assainissement		Partenaires
			EPCI, agriculteurs, entreprises, CA, CCI, syndicat de rivière / syndicat de gestion des eaux
Lien avec d'autres actions du PCAET	fiche ADAPT_ZH		Liens avec d'autres projets et programmes
			projet de SCOT PGRE du Garon et de l'Yzeron PAEC SMAGGA
Coûts estimés	<p><u>Opti'flux</u> : 1500€ HT <u>Etude faisabilité réalimentation nappe du Garon</u> : 100 000 € <u>Accompagner les agriculteurs</u> : 30 000 € <u>Communication et sensibilisation professionnels</u> : 10 000 € <u>Communication et sensibilisation grand public</u> : 100 000 € au total (achats de kits d'économie d'eau, actions de sensibilisation, etc.) frais à répartir: estimation de la part du SOL/collectivités à 25 000 €, syndicats des eaux pour le reste</p>		Financements identifiés
			Opti'flux : 100% ADEME & CCI subvention région / ADEME ? Accompagnement des agriculteurs : SMAGGA mobilisation des syndicats des eaux
Indicateurs de réalisation	nombre de personnes concernées par les actions de sensibilisation et de communication		
Indicateurs d'efficacité	consommation d'eau potable par les particuliers consommation d'eau des collectivités		
Gains attendus	NC réduction de la consommation d'eau et des prélèvements sur la nappe du Garon		
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	En complément de la limitation de l'imperméabilisation, encourager la désimperméabilisation, bien qu'elle ne soit pas toujours possible ni aisée, et quoi qu'il en soit corrective Sécuriser l'alimentation en eau potable, limiter la sollicitation des ressources en eau, protéger les ressources stratégiques dans les documents d'urbanisme		

Plan d'actions PCAET Ouest Lyonnais

ADAPT_agri			
Orientation stratégique	Territoire résilient	Objectif(s)	Adaptation au changement climatique Stockage du carbone
Priorité de l'action	++		
Développer la résilience de l'agriculture			
Contexte			
Le territoire de l'Ouest lyonnais s'inscrit dans un contexte péri-urbain à rural, où l'agriculture est fortement présente, bien que menacée par la pression foncière. Il est en effet marqué par une variété de paysages qui traduit une diversité des productions et des modes d'exploitations. Afin de renforcer et maintenir l'activité agricole locale, plusieurs actions ont déjà été conduites, notamment la création d'une marque "Le Lyonnais, Monts et Coteaux" et la mise en place de 2 AOC. Des actions permettant d'engager une transition de l'agriculture vers des pratiques plus durables ont également été menées (accompagnement au bio, etc.) dans le cadre de divers programmes : PSADER, PENAP, etc.			
Objectifs de l'action			
Le plan climat peut agir sur l'agriculture à la fois pour limiter son impact sur l'environnement, mais s'inscrit également dans la continuité d'autres documents structurant de la filière pour maintenir cette activité locale. Cette action a donc pour objectif de poursuivre les accompagnements aux transitions, mais également de trouver des solutions aux enjeux du changement climatique qui présentent de forts impacts sur le secteur agricole. Enfin, les actions de maintien de l'activité agricole locale ont aussi des impacts positifs sur la séquestration du carbone et la perméabilité des sols.			
Modalités de mise en œuvre			action déjà engagée
Préserver une agriculture dynamique et diversifiée			
<p><u>Préserver le foncier agricole</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > informer les propriétaires sur l'enjeu de préserver le foncier agricole et sur le classement en PENAP > mettre en oeuvre des stratégies foncières de préservation du foncier agricole > encourager des actions expérimentales de mutualisation du foncier (espace-test agricole...) <p><u>Accompagner l'installation et la transmission en agriculture</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > accompagner les porteurs de projet en installation et en transmission pour encourager le développement d'une agriculture diversifiée et durable sur le territoire <p><i>Initier des projets agricoles collectifs structurants</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > permettre la construction d'équipements collectifs et des CUMA en zone agricole dans les documents d'urbanisme (SCOT) > identifier les besoins collectifs des agriculteurs 			
Accompagner le changement de pratiques pour favoriser l'adaptation de l'agriculture au changement climatique			
<p><u>Identifier les enjeux pour l'agriculture lié à l'adaptation au changement climatique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > réaliser un état des lieux des données disponibles (météorologiques, événements climatiques, éléments de recherche...) pour le territoire et des initiatives d'adaptation déjà engagées > définir un programme d'actions permettant de répondre aux enjeux de l'Ouest Lyonnais > optimiser les flux liés à l'activité agricole (commercialisation, autonomie alimentaire des exploitations, livraisons des produits et fournitures...) <p><u>Encourager le changement de pratiques agricoles en s'appuyant sur des démarches structurantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > poursuivre et accompagner les dynamiques de changement (Projet Bio et Eau, diagnostic de conversion., labellisation GIEE, stratégie foncière du SMAGGA..) et étudier leur développement sur l'ensemble du territoire <p><u>Faciliter la mise en place d'expérimentations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > accompagner les expériences initiées et s'appuyer sur ce suivi pour encourager leur reproductibilité > engager un bilan des MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques) mises en place sur le territoire et étudier la possibilité de mise en place de nouvelles MAEC. > Etudier la possibilité de suivre l'expérimentation de l'Agence de l'eau "paiements pour services environnementaux" <p><u>Sensibiliser, former et communiquer sur les outils et les accompagnements disponibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > valoriser les expérimentations engagées (visite de terrain, fiches-expériences...) en communiquant auprès des agriculteurs et des élus > sensibiliser les acteurs et les agriculteurs autour des enjeux et de la stratégie identifiés pour l'Ouest Lyonnais, et notamment sur la préservation des éléments structurants (haies, mares...) et de la biodiversité 			
Calendrier de l'action			
Communication et accompagnements adaptation au changement climatique		tout au long du PCAET 2020 (études) ; 2021 (expérimentations) ; 2022 ; 2023 à 2025 (communication)	
Porteurs	SOL, EPCI, Chambre d'Agriculture, ADDEAR	Partenaires	SOL, EPCI, CDA69, CA, ADDEAR, ARDAB, agriculteurs, CUMA

Plan d'actions PCAET Ouest Lyonnais

Lien avec d'autres actions du PCAET	fiche ADAPT_eau	Liens avec d'autres projets et programmes	PENAP actions 3.2 et 4.2 TEPOS objectif 12 projet de SCoT PPA (action 12 ; feuille de route : action 5)
Coûts estimés	<u>Communication et sensibilisation :</u> 5 000 € par an <u>Réflexion-action sur l'adaptation de l'agriculture:</u> 20 000 € <u>Accompagnement à l'expérimentation et mise en œuvre du plan d'actions :</u> 30 000 €	Financements identifiés	PENAP LEADER AO agriculture (20 000 €)
Indicateurs de réalisation	nombre d'accompagnements réalisés pour des agriculteurs nombre d'actions de sensibilisation des agriculteurs aux enjeux du changement climatique		
Indicateurs d'efficacité	ha de surface agricole		
Gains attendus	actions en faveur du maintien de l'agriculture et pratiques durables	2,5 ktCO ₂ e + 6,33 ktCO ₂ e (séquestration annuelle) 1,8 TPM10 - 0,8TPM2,5 - 9 TNOX	
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	Développer l'usage de la conservation des sols Renforcer les pratiques favorisant la biodiversité et le stockage du carbone (rotation des cultures, replantation et entretien des haies, lutte contre l'érosion des sols, etc.) Attention aux types de filières et à leur insertion dans le paysage (exemple : serres pour le maraîchage)		

ADAPT_urbain			
Orientation stratégique	Territoire résilient	Objectif(s)	Adaptation au changement climatique Amélioration de la qualité de l'air
Priorité de l'action	++		
Préserver le cadre de vie			
Contexte			
Le territoire de l'Ouest lyonnais bénéficie d'un cadre de vie attractif, en raison d'un urbanisme pavillonnaire recherché et de la présence importante des espaces naturels. Il est toutefois soumis à certaines nuisances pouvant contribuer à dégrader ce cadre de vie, tel la qualité de l'air ou les risques naturels. Le territoire est d'ailleurs en partie compris dans le PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère) de l'aire métropolitaine de Lyon, ses objectifs devant alors être pris en compte dans le cadre du PCAET. En parallèle et au regard des évolutions attendues dans le cadre du changement climatique, les questions de confort d'été et de lutte contre le ruissellement des eaux sont traitées dans le plan climat.			
Objectifs de l'action			
Le plan climat doit contribuer à maintenir une qualité de vie suffisante sur le territoire, notamment vis-à-vis du changement climatique. Cette action a pour but de mettre en place des mesures permettant d'adapter l'espace urbain et les pratiques au changement climatique, afin de limiter son impact sur le cadre de vie local et la santé des habitants.			
Modalités de mise en œuvre			
<p>Adapter l'espace urbain aux conséquences du changement climatique</p> <p><u>Sensibiliser les différents publics (habitants, élus, aménageurs, techniciens) aux solutions d'adaptation.</u> > communiquer auprès du grand public sur les pratiques à mettre en place (éco-gestes, arbres dans les jardins et leur emplacement par rapport au bâtiment) pour lutter contre la chaleur dans les bâtiments > sensibiliser les élus et techniciens (cf fiche Sensibilisation) > sensibiliser les aménageurs publics et privés aux enjeux eau dans les aménagements (eau potable, usée, pluviale)</p> <p><u>Réaliser des aménagements permettant de lutter contre les îlots de chaleur dans les centres-bourgs</u> > prévoir dans les documents d'urbanisme un coefficient de biotope > intégrer dans les documents d'urbanisme les trames vertes et bleues > lors d'aménagements, notamment en zone déjà urbanisée, privilégier l'usage de matériaux perméables et augmenter la végétalisation du site > identifier les secteurs d'îlots de chaleur et les possibilités pour limiter le phénomène</p> <p><u>Mettre en place une communication auprès des acteurs du paysage (architectes, paysagistes, pépiniéristes et habitants) sur les enjeux liées aux haies (allergies, puit de carbone, biodiversité, fraîcheur, changement climatique).</u> > diffuser auprès des habitants la plaquette du Département sur les haies > organiser une rencontre avec les acteurs professionnels sur les enjeux liées aux haies</p>			
<p>Lutter contre le risque d'inondation et l'artificialisation des sols</p> <p><u>Sensibiliser les élus et techniciens sur les liens entre le risque d'inondation et l'artificialisation des sols (cf Fiche Sensibilisation).</u> > organiser une rencontre autour de la question "Zéro artificialisation nette" et des solutions à mettre en place</p> <p><u>Assurer une gestion des eaux transparente pour le réseau hydraulique.</u> > (cf fiche ADAPT_eau) > intégrer des exigences d'usage de matériaux perméables et d'infiltration à la parcelle dans les marchés publics et les documents d'urbanisme > intégrer des mesures de prévention dans les documents comme les contrats de rivière, le SCoT, les PLU, Schéma directeurs de gestion des eaux pluviales, etc. pour éviter les risques de ruissellement des eaux de pluie</p> <p>Assurer le respect du règlement du PPRN inondations Mettre en oeuvre les actions identifiées dans le PGRI du Garon et de l'Yzeron, et le futur PGRI du Gier (cf fiche ADAPT_eau) Mettre en place des actions de sensibilisation des acteurs agricoles au ruissellement et aux pratiques agricoles (cf Fiche ADAPT_agri)</p>			
Calendrier de l'action			
communication et sensibilisation		2021 à 2025	
Porteurs	Partenaires		EPCI, communes, syndicat des eaux

Plan d'actions PCAET Ouest Lyonnais

Liens avec d'autres actions du PCAET	Fiche Sensibilisation Fiche ADAPT_agri Fiche ADAPT_eau	Liens avec d'autres projets et programmes	PGRE Garon projet de SCOT PPA (actions 17, 19, 20) PPRNI
Coûts estimés	<u>Communication et sensibilisation :</u> 25 000 €	Financement identifié	
Indicateurs de réalisation	part des marchés publics incluant une clause sur les matériaux perméables dans les constructions et aménagements ha d'espaces verts		
Indicateurs d'efficacité	ha d'espaces verts en zone urbanisée (prenant en compte le coefficient de biotope)		
Gains attendus	NC		
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	Promouvoir un entretien raisonné des haies et un mélange d'espèces et plantation de haies et sensibilisation aux espèces à privilégier (variétés locales non allergènes, économes en eau) Envisager des solutions passives végétalisées basses et denses pour réduire l'exposition des piétons et cyclistes aux émissions de polluants		

ADAPT_urbain			
Orientation stratégique	Territoire résilient	Objectif(s)	Adaptation au changement climatique Réduction des consommations d'énergie Réduction des émissions de GES Amélioration de la qualité de l'air
Priorité de l'action	++		
Agir à travers les documents d'urbanisme			
Contexte			
Le territoire de l'Ouest lyonnais bénéficie d'un cadre de vie attractif, en raison d'un urbanisme pavillonnaire recherché et de la présence importante des espaces naturels. Il est toutefois soumis à certaines nuisances pouvant contribuer à dégrader ce cadre de vie, tel la qualité de l'air ou les risques naturels. Le territoire est d'ailleurs en partie compris dans le PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère) de l'aire métropolitaine de Lyon, ses objectifs devant alors être pris en compte dans le cadre du PCAET. En parallèle et au regard des évolutions attendues dans le cadre du changement climatique, les questions de confort d'été et de lutte contre le ruissellement des eaux sont traitées dans le plan climat.			
Objectifs de l'action			
Le plan climat doit contribuer à maintenir une qualité de vie suffisante sur le territoire, notamment vis-à-vis du changement climatique. Cette action a pour but de mettre en place des mesures permettant d'adapter l'espace urbain et les pratiques au changement climatique, afin de limiter son impact sur le cadre de vie local et la santé des habitants.			
Modalités de mise en œuvre			
Intégration des enjeux énergie-climat dans les documents d'urbanisme			
Les documents d'urbanisme, SCOT ou PLU, peuvent se positionner comme prescripteur des mesures d'aménagement liées à la transition énergétique et permettre une coordination entre les différents documents et orientations en faveur du climat. Ils peuvent ainsi établir des règles favorisant ou encourageant la production d'énergies renouvelables, la rénovation des bâtiments, mais également mettre en place des mesures régulant le trafic routier dans des zones sensibles ou en favorisant l'usage des modes actifs.			
<ul style="list-style-type: none"> - établir des règles d'urbanisme pour favoriser la rénovation et la performance énergétique - intégrer des dispositions spécifiques dans les règlements de ZAC : toitures végétalisées, toitures photovoltaïques, végétalisation, densification pour réduire l'emprise foncière - en lien avec les actions mobilité et développement de l'activité locale, anticiper les besoins en déplacements professionnels, notamment pour les trajets domicile-travail par la mise en place de lieux de stationnement favorisant les mobilités actives, propres et/ou partagées - privilégier l'implantation des équipements structurants dans les zones déjà desservies en TC, garantir les mobilités actives par les aménagements 			
Réduire l'exposition des populations à une mauvaise qualité de l'air			
Prendre en compte la qualité de l'air dans l'urbanisation du territoire			
<ul style="list-style-type: none"> > éviter de développer l'urbanisation et particulièrement les zones à vocation d'habitat ou les établissements accueillant du public à proximité immédiate des principales sources d'émissions polluantes (axes routiers importants notamment), mais également les axes cyclables > étudier le déplacement des établissements recevant un public sensible (établissements scolaires ou d'accueil de la petite enfance, maisons de retraite...) situés dans des zones de fortes émissions > Expérimenter l'installation de mesures barrières (végétales, écrans anti-bruit) dans les zones où les personnes sont très exposées 			
Il est possible pour ces mesures, de s'appuyer sur l'étude de l'exposition des ERP sensibles réalisées dans le cadre du plan d'actions pour la qualité de l'air, en annexe : cartographie des établissements et de leur proximité aux axes routiers principaux.			
> prendre en compte la question des plantes allergisantes dans la végétalisation de l'espace urbain			
Communiquer sur les mesures à mettre en place en cas de pic de pollution voir action n°20 du PPA			
Mesures issues de l'étude de Zone de Faibles Emissions			
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier le circuit de diffusion et les modalités de communication actuelles des mesures en cas de pics de pollution ou de vigilance air, et définir les besoins supplémentaires : modes de communication, cible, mesures moins respectées (ex. : brûlage des déchets, foyers ouverts). - Créer des listes de diffusion pour améliorer le relais de l'information, notamment auprès des communes, les accompagner dans leur communication auprès des habitants : analyse des documents préfectoraux, création et transfert de supports de communication. - Renforcer la communication sur la question du brûlage des déchets et rappeler la compétence de la commune (pouvoir de police du maire). Sensibiliser les élus sur le sujet et sur leur rôle et leurs possibilités d'actions. - En coordination avec les autorités compétences (préfecture/services de l'état), identifier quelles peuvent être les mesures pertinentes supplémentaires et quelle est la compétence des collectivités en la matière. (à voir selon révision du PPA), notamment sur la différenciation des communes en fonction du niveau d'impact. - Assurer efficacement la verbalisation sur le brûlage des déchets. 			
Calendrier de l'action			
Porteurs	SOL, EPCI, Etat, communes	Partenaires	EPCI, communes, syndicat des eaux
Liens avec d'autres actions du PCAET	AIR_PPA	Liens avec d'autres projets et programmes	PPA Lyon (en révision)

Plan d'actions PCAET Ouest Lyonnais

Coûts estimés	cf. ADAPT_urbain_a	Financement identifié	
Indicateurs de réalisation	mise en place du dispositif d'accompagnement à la communication en cas de pic de pollution		
Indicateurs d'efficacité	part de la population exposée à une qualité de l'air dégradée		
Gains attendus	2,3 TPM10 - 1,8 TPM2,5 - 30 TNOX		
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)			

Plan d'actions PCAET Ouest Lyonnais

AIR_PPA			
Orientation stratégique	Transversale	Objectif(s)	Amélioration de la qualité de l'air
Priorité de l'action	+++		
Améliorer la qualité de l'air sur le territoire			
Contexte			
<p>Le territoire de l'Ouest Lyonnais est en partie concerné par le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération lyonnaise, approuvé en 2014. En effet, 12 communes sur la frange Est du territoire sont incluses dans son périmètre. Comme indiqué dans l'article 188 de la loi de Transition Energétique, les PCAET dont le périmètre est en tout ou partie concerné par un PPA, doivent mettre en place un programme d'actions permettant d'atteindre les objectifs du PPA. Sur l'Ouest Lyonnais, la qualité de l'air est globalement bonne, mais certains facteurs sont responsables ponctuellement d'une qualité de l'air dégradée, tels le trafic routier ou l'usage de bois de chauffage dans des appareils vétustes. Les actions du plan climat de l'Ouest Lyonnais répondent déjà à plusieurs enjeux et objectifs du PPA, notamment sur les aspects mobilité, chauffage et agricole. Certains points sont toutefois plus spécifiques, ou sont mis en oeuvre et suivis par d'autres acteurs (DREAL, ADEME, etc.).</p>			
Objectifs de l'action			
<p>Le plan climat comporte un volet air, qui est ici traité de manière transversale dans le plan d'actions, car la baisse des émissions de polluants atmosphériques découle notamment d'actions sur la consommation d'énergie. Cette action a pour but de mettre en place des actions issues du PPA de l'agglomération lyonnaise qui ne sont pas traitées ailleurs dans le plan d'actions. Ces actions devront porter en priorité sur les communes concernées par le PPA mais peuvent être étendues à l'ensemble de l'IEPCI ou du SOL.</p> <p>La liste des actions du PPA figure en annexe de cette fiche. A date de la finalisation du PCAET, suite à la mise en conformité avec la loi d'Orientation des Mobilités, le PPA de l'agglomération de Lyon est en cours de révision.</p>			
Modalités de mise en oeuvre			
Mettre en place une charte chantiers propres			
<p>voir action n°4 du PPA et action n°4 de la feuille de route du PPA</p> <ul style="list-style-type: none"> > suivre l'élaboration de la charte chantiers propres (émissions de particules notamment) par les Départements du Rhône et de l'Isère et la Métropole de Lyon > intégrer la charte aux appels d'offre incluant un financement public : le prestataire choisi doit s'engager à respecter la charte > diffuser et communiquer la charte aux acteurs privés 			
Encourager l'adhésion à la charte CO2 pour les transporteurs routiers			
<p>voir action n°16 du PPA</p> <ul style="list-style-type: none"> > suivre la mise en place de l'action auprès du porteur (ADEME) > relayer la charte CO2 aux entreprises du territoire 			
Assurer un suivi global de la mise en oeuvre des actions du PPA et d'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire			
<p>voir actions n°18 et 19 du PPA</p> <ul style="list-style-type: none"> > prendre en compte la qualité de l'air dans les différentes démarches, aménagements, etc. (fiche Sensibilisation) > suivre la mise en oeuvre des actions du PPA 			
Calendrier de l'action			
action 4 action 16 actions 18 et 19	2020 ; 2021 ; 2022 tout au long du PCAET tout au long du PCAET		
Porteurs	SOL, EPCI	Partenaires	DREAL, ADEME, entreprises
Lien avec d'autres actions du PCAET	ADAPT_urbain_b	Liens avec d'autres projets et programmes	projet de SCoT PPA (actions 4, 16, 18, 19 ; feuille de route : action 4)
Coût estimé	<u>Communication et sensibilisation</u> : 10 000 €	Financement identifié	
Indicateurs de réalisation	nombre de marchés publics incluant la charte chantiers propres nombre de signataires de la charte CO2e sur le territoire		
Indicateurs d'efficacité	valeur moyenne de l'IQA annuel du territoire		

Plan d'actions PCAET Ouest Lyonnais

Gains attendus	2,6 TPM10 - 1,5 TPM2,5 - 5,8 TNOX
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	

ADAPT_ZH			
Orientation stratégique	Territoire résilient	Objectif(s)	Adaptation au CC Stockage du carbone
Priorité de l'action	+		
Restaurer et préserver les zones humides			
Contexte			
<p>Les espaces de zones humides sont des sites à l'intérêt écologique très important, ils sont par conséquent protégés et suivis. Sur le territoire de l'Ouest Lyonnais, on compte de nombreuses zones humides de différents types (tourbières, prairies, etc.). Le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) a mené un inventaire pour le Département et porte des actions de restauration de ces espaces, en collaboration avec les acteurs locaux : agriculteurs, propriétaires fonciers, etc. Les enjeux autour de ces espaces sont multiples : au-delà de l'intérêt pour la biodiversité, ces milieux sont en effet des puits de carbone conséquents, contribuent à préserver la ressource en eau notamment en jouant un rôle de soutien d'étiage pour les cours d'eau, et permettent de lutter contre le ruissellement des eaux.</p>			
Objectifs de l'action			
<p>Le plan climat contribue à l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique, notamment en s'appuyant sur des programmes menés par d'autres structures. Cette action porte donc sur la poursuite des actions du CEN et du territoire sur la préservation et la restauration des zones humides, en raison de leur enjeu pour l'adaptation au changement climatique et leur rôle dans la séquestration du carbone.</p>			
Modalités de mise en œuvre			action déjà engagée
Poursuivre la restauration des zones humides dégradées			
<p>Suivi des actions de restauration menées par le CEN et dans le cadre des plans de gestion des ENS</p> <ul style="list-style-type: none"> > actions CEN : sensibilisation, formation, gestion de sites > poursuivre les actions permettant de compléter les inventaires de zones humides (CEN, autres études, etc.) <p>Encourager la restauration des corridors écologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> > identifier au sein des trames vertes et bleues les zones humides dégradées > identifier en partenariat avec le CEN les moyens à mettre en œuvre pour les restaurer 			
Maintien en bon état des zones humides			
<p>Encourager des pratiques agricoles adaptées aux zones humides</p> <ul style="list-style-type: none"> > identifier les exploitations, les propriétaires forestiers et les collectivités concernés par des zones humides (travail déjà engagé) > rapprocher les agriculteurs du CEN pour mettre en place des programmes de gestion des zones humides <p>Réaliser des opérations d'entretien pour éviter l'assèchement</p> <ul style="list-style-type: none"> > identification des mesures à mettre en œuvre et accompagnement (CEN) 			
Mobiliser les acteurs stratégiques sur les enjeux des zones humides			
<p>Sensibiliser les acteurs (propriétaires, agriculteurs, etc.) aux différents enjeux (biodiversité, puit de carbone, ressource en eau), notamment lors des transmissions d'exploitations agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> > poursuite du développement des projets sur les espaces agricoles à forts enjeux pour la mise en place de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement > si besoin, augmenter le montant de la verbalisation en cas d'atteinte aux zones humides : définir des critères à respecter et des moyens de contrôle et de surveillance 			
Calendrier de l'action			
communication et sensibilisation		tout au long du PCAET	
Porteurs	SOL, CEN, Département, EPCI, Propriétaires, syndicats de rivière	Partenaires	Collectivités, CEN, CA,
Liens avec d'autres actions du PCAET	Fiche ADAPT_eau	Liens avec d'autres projets et programmes	plan de gestion des ENS (Département), animations du CEN

Plan d'actions PCAET Ouest Lyonnais

Coûts estimés	Sensibilisation : 5 000 € Animation : 20 000 €	Financement identifié	
Indicateurs de réalisation	nombre d'actions de restauration des zones humides		
Indicateurs d'efficacité	ha de zones humides restaurées		
Gains attendus	maintien de la surface en zones humides		1,98 ktCO2e
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	intégrer les enjeux de protection des abords des cours d'eau dans les documents d'urbanisme		

ADAPT_conso			
Orientation stratégique	Territoire résilient	Objectif(s)	Adaptation au CC Stockage du carbone
Priorité de l'action	+		
Encourager la consommation locale dans l'alimentation			
Contexte			
L'alimentation est une source d'émissions de GES et de consommation d'énergie, lors de l'exploitation agricole, de la transformation, mais également en lien avec les différents déplacements et transports liés à la consommation. Dans le contexte de l'Ouest lyonnais, où l'agriculture occupe une place importante et où la voiture est le principal mode de déplacement, les enjeux autour de l'alimentation sont multiples : maintien et adaptation de l'agriculture, réduction des déplacements, reconnexion producteur-consommateur, etc.			
Objectifs de l'action			
Le plan climat constitue une trame sur les questions climat air énergie, sur laquelle peuvent également s'inscrire des actions dont l'impact sur ces thématiques est indirect, comme le sujet de l'alimentation. Cette action porte notamment sur la mise en œuvre d'un programme d'alimentation territoriale, programme déjà prévu, mais également sur l'accompagnement d'initiatives facilitant la consommation locale. Elle a donc pour objectif au sein du PCAET de limiter les déplacements en accompagnant les circuits-courts, mais également de contribuer au maintien d'une agriculture durable et adaptée.			
Modalités de mise en œuvre			action déjà engagée
Mettre en œuvre un projet alimentaire territorial sur l'Ouest Lyonnais visant à donner accès à une alimentation locale de qualité pour tous			
<ul style="list-style-type: none"> > S'appuyer sur le pré-diagnostic du territoire pour décliner un programme d'actions opérationnel > Construire et animer une gouvernance alimentaire territoriale > Initier des expérimentations visant à être déclinées sur l'ensemble du territoire de l'Ouest Lyonnais > Informer, sensibiliser et communiquer sur les enjeux d'une alimentation locale de qualité auprès des acteurs du territoire (habitants, élus, professionnels de l'alimentation...) 			
Encourager le développement des circuits alimentaires de proximité			
<ul style="list-style-type: none"> > favoriser la rencontre entre l'offre et la demande en produits locaux (speed-dating avec les professionnels de l'alimentation, site internet référençant les acteurs locaux...) > accompagner les initiatives favorisant une consommation locale et une valorisation des produits (ateliers de transformation, solutions logistiques, plateforme de mutualisation, structuration de filières...) > faire le lien avec les projets alimentaires territoriaux des territoires voisins (Métropole de Lyon notamment) <p>Les documents d'urbanisme peuvent ici venir en appui, en proposant une stratégie visant à renforcer le maintien des activités économiques et services locaux.</p>			
Calendrier de l'action			
PAT circuits de proximité		2021 à 2023 2020 ; 2021 (rencontres) - 2021 à 2024 (accompagnements)	
Porteurs	SOL, EPCI, associations,	Partenaires	collectivité, chambre d'agriculture, CLD de l'Ouest Lyonnais, communes, Département, acteurs économiques
Lien avec d'autres actions du PCAET	Fiche ADAPT_agriculture	Liens avec d'autres projets et programmes	PAT - PNA 2019 PENAP action 2.1
Coûts estimés	<u>Rédaction du programme alimentaire territorial :</u> 80 000 € <u>animation, émergence de projets et expérimentations :</u> émergence de projets : 30 000 € expérimentations : 40 000 €	Financements identifiés	PAT : jusque 80 % de subventions, 32 000 € en 2020 LEADER : 16 000 €
Indicateurs de réalisation	nombre d'expérimentations sur l'alimentation locales mises en place nombre de projets accompagnés sur la consommation locale		
Indicateurs d'efficacité	NC		
Gains attendus	NC		
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	Privilégier le développement de filières durables en termes de ressources Développer les pratiques de conservation des sols		

ADAPT_déchets			
Orientation stratégique	Territoire résilient	Objectif(s)	Adaptation au CC Réduction des émissions de GES
Priorité de l'action	+		
Réduire et valoriser les déchets ménagers			
Contexte			
La gestion des ordures ménagères est déjà efficace sur le territoire de l'Ouest Lyonnais. Le contexte péri-urbain à rural avec un habitat individuel important constitue également un facteur facilitant la réduction des ordures ménagères, par le biais de la pratique du compostage. La communauté de communes du Pays de l'Arbresle a par ailleurs déjà mis en place une démarche ambitieuse de réduction des déchets, notamment avec une démarche Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage et un Programme Local de Réduction des Déchets.			
Objectifs de l'action			
Le plan climat peut agir de manière indirecte sur les émissions GES, les consommations d'énergie et les émissions de polluants atmosphériques, en agissant sur les déchets par exemple. Cette action a pour objectif de contribuer à la réduction des biodéchets des ménages par la pratique du compostage et en initiant une démarche plus ambitieuse à l'échelle des collectivités.			
Modalités de mise en œuvre			
Inciter les ménages au compostage des biodéchets			
Faciliter la mise en place de la démarche de compostage > définir un dispositif incitatif pour les ménages (par les collectivités), par exemple : achats de composteur et proposer un tarif incitatif de revente aux ménages ou distribution gratuite > organiser une campagne de communication pour faire connaître le dispositif > étudier la possibilité de l'étendre à la mise à disposition de poules permettant de réduire les déchets non valorisés Sensibiliser et former à la pratique du compostage > diffuser des informations lors de la campagne de communication > organiser des rencontres et des formations sur le compostage et le lombricompostage (profiter de certains événements nationaux type "Tous au compost" : 2 semaines lors desquelles les particuliers, associations ou collectivités sont invités à proposer des animations/sensibilisations autour du compost) > communiquer sur ces rencontres lors de la campagne de communication et les distributions Développer le nombre de sites de compostage partagés > identifier au sein des EPCI des sites stratégiques pour le développement de composteurs collectifs > identifier des porteurs projets pour l'animation des composteurs (collectivité, habitants, bailleurs, etc.)			
Encourager les collectivités à poursuivre des démarches ambitieuses de réduction des déchets			
Communiquer auprès des collectivités sur les démarches possibles > réaliser un retour d'expérience de la démarche de la CCPA > recenser les actions déjà mises en place sur les territoires > diffuser les résultats aux collectivités et encourager les échanges lors d'une rencontre (cf Fiche Sensibilisation) Sensibiliser les élus et techniciens aux enjeux de la réduction des déchets (cf Fiche Sensibilisation)			
Sensibiliser les particuliers, agriculteurs et industriels au brûlage des déchets (interdiction)			
voir action n°12 du PPA : Généraliser l'interdiction du brûlage des déchets verts en zone PPA et réaliser une campagne de sensibilisation sur les impacts de cette pratique, en particulier en période de pic de pollution, et s'appuyer sur les éléments de communication de la préfecture.			
Mailler le territoire en équipements permettant de réduire l'impact de la production de déchets			
Engager des réflexions sur l'ensemble du territoire pour poursuivre le développement des recycleries Engager une réflexion avec les EPCI et les syndicats de déchets sur les possibilités d'actions pour limiter les trajets en déchetteries (déchetteries mobiles, broyage, etc.)			
Calendrier de l'action			
Communication et sensibilisation compost collectivités professionnels	2020 puis tout au long du PCAET tout au long du PCAET 2020 ; 2021 ; 2022 2020 à 2023		

Plan d'actions PCAET Ouest Lyonnais

Porteurs	SOL, EPCI	Partenaires	SOL, syndicat de gestion des déchets, EPCI
Liens avec d'autres actions du PCAET	Fiche Sensibilisation	Liens avec d'autres projets et programmes	projet de SCoT (III,3,3,h) PPA (action 12)
Coûts estimés	<p>Communication et sensibilisation (compost, réduction des déchets) :</p> <p>environ 50 000 € par EPCI, soit 200 000 €</p> <p>Mise en place de composteurs :</p> <p>environ 1 500 € pour un projet collectif, pour 20 projets : 30 000 €</p>	Financements identifiés	ADEME , SYTRAIVAL, SITOM, Région
Indicateurs de réalisation	nombre de composteurs distribués nombre de composteurs collectifs installés		
Indicateurs d'efficacité	tonnes de déchets collectés (par habitant)		
Gains attendus	NC		
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	Diffuser un guide pratique ou des campagnes d'informations à destination des pratiquants du compostage domestique sur les moyens disponibles et appropriés permettant de limiter les expositions respiratoires et les incidences liées à l'ingestion de polluants biologiques		

ENR_bois			
Orientation stratégique	ENR	Objectif(s)	Production d'ENR Amélioration de la qualité de l'air
Priorité de l'action	+++		
Développer l'usage du bois de chauffage			
Contexte			
Le bois est une énergie traditionnellement utilisée sur le territoire pour le chauffage. Il représente aujourd'hui près de 6% des consommations totales d'énergie de l'Ouest Lyonnais, avec un objectif de production supplémentaire de près de 95 GWh. Le territoire a déjà mené des actions contribuant à structurer la filière bois énergie locale et à encourager l'usage du bois de chauffage et sur le territoire, le bois représente le deuxième gisement de production d'ENR.			
Objectifs de l'action			
Le plan climat vise le développement des énergies renouvelables locales, mais également l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction des émissions de GES, notamment avec l'amélioration de la performance énergétique des appareils de chauffage. Cette action a pour objectif de poursuivre la démarche de développement de la filière bois locale et de développement des chaufferies collectives. Elle a également pour objectif d'accompagner au changement des appareils de chauffage des ménages vers des appareils performants.			
Modalités de mise en œuvre			action déjà engagée
Développer les chaufferies collectives bois			
<u>Prévoir la mise en œuvre de chaufferies collectives dans les nouveaux aménagements</u>			
<ul style="list-style-type: none"> > encourager, dans les OAP des documents d'urbanisme locaux, la réalisation d'une étude d'installation d'une chaufferie collective pour les projets d'aménagement d'ensemble > identifier les possibilités de création de réseaux de chaleur dans les projets d'aménagement > s'assurer que les performances des chaufferies bois sont alignées sur les plus faibles niveaux d'émissions pouvant être techniquement atteints 			
<u>Développer les réseaux de chaleur dans l'existant</u>			
<ul style="list-style-type: none"> > sensibiliser les communes sur la construction de ce type d'ouvrages > réaliser un schéma directeur des réseaux de chaleur (identifier les sites potentiels d'installation de chaufferies collectives, notamment en lien avec les projets de rénovation, identifier les possibilités de développement de réseaux de chaleur) 			
Encourager le changement de mode de chauffage des particuliers			
<u>Communiquer auprès des particuliers sur l'enjeu et les aides disponibles</u>			
<ul style="list-style-type: none"> > communiquer sur le rôle de conseil de l'EIE sur les énergies renouvelables > sensibiliser les particuliers à l'impact du changement d'appareil de chauffage (économies d'énergie, qualité de l'air) 			
<u>Etudier les possibilités de mise en place d'un système de prime Air-Bois ou assimilé</u>			
<ul style="list-style-type: none"> > identifier les modalités de mise en oeuvre d'une prime ou d'une aide (conversion depuis le fioul ou un appareil au bois ancien) > engager une campagne de communication sur le territoire et avec l'ALTE pour relayer le dispositif auprès des particuliers 			
Solliciter la filière bois énergie locale			
<u>Favoriser l'exemplarité de la collectivité</u>			
<ul style="list-style-type: none"> > inscrire dans les marchés publics des critères d'approvisionnement en bois local (périmètre restreint sur et autour du territoire) pour le chauffage au bois > identifier les besoins de conversion des appareils de chauffage des bâtiments publics > pour les installations collectives, veilles à l'origine des bois et exiger des certifications de sylviculture responsable 			
<u>Encourager l'approvisionnement en bois local pour les particuliers</u>			
<ul style="list-style-type: none"> > recenser et identifier dans un document unique les fournisseurs de bois local sur le territoire > diffuser le document dans les communications communales et auprès de l'EIE > sensibiliser dans le même temps sur l'importance d'achat de bois suffisamment sec (pour le bois bûche) > encourager les communes à proposer des commandes groupées pour l'approvisionnement en bois (s'assurer de l'origine et qualité) 			
Calendrier de l'action			

Plan d'actions PCAET Ouest Lyonnais

	chaufferies bois schéma des réseaux de chaleur études prime air bois communication et sensibilisation	tout au long du PCAET 2021 à 2024 2021 2021 à 2025	
Porteurs	SOL, ALTE, EPCI, communes	Partenaires	EPCI, FIBOIS69, CRPF, ALTE 69
Lien avec d'autres actions du PCAET	Fiche ADAPT_Forêt	Liens avec d'autres projets et programmes	projet de SCoT PPA (actions 6, 8, 9, 10, 11, 13; feuille de route : action 6)
Coûts estimés	Accompagnement au développement de projets Bois énergie : 17 000 € Schéma des réseaux de chaleur : 15 000 € Communication et sensibilisation : 8 000 €	Financements identifiés	Région (TEPOS 2) : 8 500 € (enveloppe 17 000€)
Indicateurs de réalisation	nombre de logements raccordés à un réseau de chaleur / chaufferie collective bois nombre de particuliers accompagnés pour le changement d'appareil de chauffage		
Indicateurs d'efficacité	production d'énergie des chaufferies collectives bois (en MWh)		
Gains attendus	20 logements en réseaux de chaleur + 600 logements bois supplémentaires 1500 appareils changés avec un gain de 30% (après travaux de rénovation)	2,93 GWh économisés 2,76 ktCO2e 8,06 GWh produits 1 TPM10 - 1 TPM2,5 - 0,8 TNOX	
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	Privilégier l'orientation vers des systèmes sylvicoles optimisant la contribution de la forêt et de la filière bois à l'atténuation du changement climatique. Le bois de chauffage est l'occasion de mettre en place un système de gestion et de valorisation des haies bocagères.		

ENR_PV			
Orientation stratégique	ENR	Objectif(s)	Production d'ENR
Priorité de l'action	+++		
Valoriser les potentiels en photovoltaïque			
Contexte			
L'Ouest Lyonnais dispose d'un potentiel important en matière de développement photovoltaïque (premier gisement en ENR), en raison de l'ensoleillement mais également du gisement de toitures pouvant accueillir des panneaux (environ 230 GWh). Cette filière est déjà bien identifiée et développée sur le territoire, avec deux centrales villageoises (sur la COPAMO et la CCVL), et plusieurs grands projets, notamment au sol, à différents stades d'avancement. Une étude a également été menée par la Chambre d'Agriculture sur les gisements des bâtiments agricoles. Différents types de gisements peuvent être mobilisés pour le développement du photovoltaïque : les logements, les bâtiments (tertiaires, industriels, publics, etc.), les ombrières de parking ainsi que les installations au sol (en privilégiant les sites les plus dégradés).			
Objectifs de l'action			
Le plan climat contribue au développement des énergies renouvelables, notamment en s'appuyant sur des dispositifs existants et des projets engagés. Cette action a pour objectif de poursuivre les accompagnements au développement du photovoltaïque et d'identifier et mobiliser des gisements importants.			
Modalités de mise en œuvre			action déjà engagée
Etudier les potentiels sur les grandes superficies			
<p>Identification du potentiel de grandes surfaces photovoltaïques</p> <ul style="list-style-type: none"> > recenser les sites présentant un intérêt pour y développer du photovoltaïque, > réaliser pour chacun d'entre eux une étude d'opportunité pour affirmer ou infirmer leur potentiel, > identifier et présenter les différents scénarios de portage et de développement qui s'offrent aux propriétaires des sites, > mobiliser ces propriétaires en les informant et les incitant à passer à l'acte <p>Réalisation d'études de faisabilité et accompagnement à la mise en oeuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> > réaliser des études de faisabilité lorsque la structure identifiée est intéressée > subventionner les études de faisabilité à hauteur de 50% pour les entreprises privées et 100% pour les bâtiments publics > en cas de commande groupée ou de lancement d'un appel à projet pour recruter un opérateur externe pour développer et investir dans le projet, proposer au porteur de projet un accompagnement pour la mise en oeuvre de ces démarches 			
Encourager la création de projets collectifs citoyens de type Centrales Villageoises sur la CCPA et la CCVG			
<p>Favoriser l'émergence de projet en proposant un accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> > organiser et animer des réunions publiques en vue de « recruter » des citoyens intéressés pour s'impliquer dans un projet type Centrales Villageoises > accompagner et guider le groupe de citoyens nouvellement constitué : aide à la structuration du groupe, du projet, information sur les démarches et étapes à venir > aider le groupe à se constituer en sous-groupes de travail (recherche de toits, juridique, financier, communication...) > leur apporter un soutien technique (y compris petites formations) sur ces différents sujets 			
Sensibiliser et communiquer auprès de l'ensemble des acteurs (particuliers, collectivités, entreprises, agriculteurs) sur l'intérêt du photovoltaïque			
<ul style="list-style-type: none"> > communiquer sur le centre de ressources photovoltaïque et sur le conseil en EIE pour les particuliers > organiser des événements d'information et de sensibilisation (ateliers techniques, conférences sur les idées reçues concernant le photovoltaïque, etc) > inciter à l'intégration de projets photovoltaïques sur les nouveaux bâtiments notamment de grande superficie (zones d'activités, bâtiments agricoles, équipements publics, ...) 			
Anticiper les raccordements des producteurs sur le réseau BT			
<p>Concier la planification du raccordement au réseau des installations de production avec le gestionnaire de réseau de distribution, les producteurs et l'autorité concédante</p> <ul style="list-style-type: none"> > identifier au moment du choix des sites pour de nouveaux aménagements comprenant une production photovoltaïque, les besoins en matière de raccordement au réseau > identifier dans les projets d'aménagement les possibilités d'autoconsommation collective 			

Plan d'actions PCAET Ouest Lyonnais

<p>Anticiper le développement des productions d'énergie renouvelable photovoltaïque</p> <p>Communiquer sur la prise en compte des enjeux paysagers auprès des porteurs de projets (guide pour la mise en place sur le bâti ancien, règles d'urbanisme différenciées selon les quartiers)</p> <p>Pour les projets de photovoltaïque au sol > encourager dans les PLU la détermination de zones spécifiques à la production d'ENR (Npv par exemple) pour ne pas bloquer les éventuels projets (les zones peuvent se calquer sur les espaces déterminés dans l'étude sur les grandes surfaces) > fixer des critères pour l'usage des sols pour le photovoltaïque : pas de valeur agronomique ou environnementale</p> <p>Etudier la possibilité de mettre en œuvre une solution lors de travaux de rénovation ou un dépôt de permis de construire > les entreprises souhaitant construire un bâtiment dans une zone d'activités du territoire devront justifier d'une étude de potentiel d'installation d'ENR (via les règlements de ZAE/ZAC)</p>				
<p>Calendrier de l'action</p>				
<p>étude sur les grandes superficies accompagnement et sensibilisation projets citoyens</p>		<p>2020 à 2021 tout au long du PCAET 2020 à 2022</p>		
<p>Porteurs</p>	<p>SOL, EPCI, Communes</p>		<p>Partenaires</p>	
<p>SOL, entreprises, EPCI et communes, ENEDIS, ALTE 69</p>		<p>Lien avec d'autres actions du PCAET</p>	<p>Lien avec d'autres projets et programmes</p>	
<p>Fiche Sensibilisation</p>		<p>projet de scot</p>		
<p>Coûts estimés</p>	<p><u>Etude sur les grandes superficies :</u> 84 000 € <u>Accompagnement projets citoyens :</u> 17 000 € par EPCI <u>Sensibilisation et communication :</u> 10 000 €</p>		<p>Financements identifiés</p>	
<p>Région (TEPOS 2) + LEADER : 64 000 €</p>		<p>Indicateurs de réalisation</p>	<p>ha de panneaux installés dans le cadre de l'étude sur les grandes superficies nombre de projets citoyens accompagnés</p>	
<p>Indicateurs d'efficacité</p>	<p>MWh produits dans le cadre de l'étude de grandes surfaces MWh produits en projets citoyens</p>			
<p>Gains attendus</p>	<p>25% des surfaces tertiaires, industrielles, agricoles et ombragées (+ au sol) sont couvertes (soit environ 35 0933 m²) développement d'un nouveau projet citoyen (environ 600 MWh) 10% de la superficie mobilisable sur les toitures de particuliers (environ 39 000 m²)</p>		<p>6,24 ktCO2e 57,60 GWh produits</p>	
<p>Recommandations transversales sur l'environnement (EES)</p>	<p>Privilégier le développement du photovoltaïque sur toitures avant de les installer sur des surfaces sans valeur agronomique ou environnementale (sites pollués, carrières etc). Privilégier les panneaux ayant la meilleure ACV (analyse du cycle de vie) et avec d'autres collectivités, anticiper la collecte et le recyclage des panneaux Apporter un soin particulier à l'acceptation sociale des projets</p>			

ENR_méthanisation			
Orientation stratégique	ENR	Objectif(s)	Production d'ENR
Priorité de l'action	++		
Accompagner le développement de la méthanisation			
Contexte			
Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais a déjà engagé des actions pour encourager le développement de la méthanisation, notamment par la réalisation d'une étude de potentiels sur les gisements mobilisables (31 GWh). Dans le cadre de cette démarche, une mobilisation des acteurs a été mise en place afin de développer des projets sur le territoire. Aujourd'hui plusieurs projets sont en émergence sur le territoire, avec notamment la possibilité d'une station BioGNV.			
Objectifs de l'action			
Le plan climat porte et encourage le développement des énergies renouvelables sur le territoire. Cette action a pour objectif de poursuivre les actions déjà mises en œuvre sur le développement de la méthanisation sur le territoire et d'accompagner les projets locaux.			
Modalités de mise en œuvre			action déjà engagée
Mobiliser les acteurs pour créer des conditions favorables pour le développement des projets de méthanisation			
<ul style="list-style-type: none"> > informer sur les enjeux de la méthanisation (élus, agriculteurs...) en s'appuyant sur l'étude de potentiels réalisée à l'échelle de l'Ouest Lyonnais > orienter les porteurs de projet vers les acteurs et outils de financement mobilisables > proposer une animation pour mobiliser les acteurs et faire émerger des projets de méthanisation là où le gisement n'est pas encore mobilisé > sensibiliser les porteurs de projets aux enjeux de l'usage et de la qualité des digestats, notamment vis-à-vis de la qualité de l'eau 			
Etudier le développement de la mobilité bioGNV			
Réaliser un suivi du développement de la méthanisation sur le territoire			
<ul style="list-style-type: none"> > identifier les projets et leurs puissances installées sur le territoire > interroger les porteurs de projets sur l'usage du biogaz envisagé (injection, bioGNV) 			
Evaluer les potentiels de développement de la mobilité bioGNV			
<ul style="list-style-type: none"> > identifier les potentiels besoins de bioGNV (développement de zones d'activités, flottes de véhicules des entreprises...) > réaliser un suivi du développement des stations bioGNV dans les différents projets 			
Mettre en place une communication autour des projets pour en faciliter l'acceptation			
<ul style="list-style-type: none"> > pour chaque projet de méthanisation, identifier les besoins de sensibilisation (périmètre, enjeux, cibles) et mettre en place une campagne de communication adaptée 			
Calendrier de l'action			
communication et mobilisation étude sur le biognv	2020 ; 2021 ; 2022 ; 2023 tout au long du PCAET		
Porteurs	SOL, EPCI, agriculteurs	Partenaires	Collectivités, GRDF, Chambre d'Agriculture, agriculteurs
Lien avec d'autres actions du PCAET	Fiche MOB_décarbonée	Lien avec d'autres projets et programmes	PPA (action 13)
Coûts estimés	<u>Animation et mobilisation :</u> 15 000 €	Financement identifié	
Indicateurs de réalisation	nombre de projets de méthanisation accompagnés		
Indicateurs d'efficacité	production de biogaz sur le territoire (en MWh)		
Gains attendus	au moins 31 GWh produits si le projet privé abouti		5,27 ktCO2e 31 GWh produits

Recommandations transversales sur l'environnement (EES)

L'utilisation du biogaz nécessite de procéder à des analyses préliminaires, de traiter a priori dans la majorité des cas le biogaz ou pour le moins de le soumettre à un contrôle régulier.

ENR_chaleur			
Orientation stratégique	ENR	Objectif(s)	Production d'ENR
Priorité de l'action	+		
Encourager la mise en place d'autres modes de production de chaleur			
Contexte			
Le territoire de l'Ouest Lyonnais présente un potentiel intéressant en matière de développement du solaire thermique pour la production d'eau chaude (127 GWh) et de la géothermie (PAC (aérothermie), 28 GWh). A l'heure actuelle, il n'existe pas de démarche spécifique concernant ces énergies ; un conseil en Espace Info Energie est proposé et la réglementation sur les constructions neuves impose une étude sur les possibilités en ENR.			
Objectifs de l'action			
Le plan climat contribue au développement des énergies renouvelables et d'un mix énergétique diversifié. Cela doit donc passer par la mobilisation de gisements parallèles (le solaire thermique est le 3ème gisement du territoire en ENR) ou de moindre ampleur (pompes à chaleur et géothermie) mais permettant d'offrir des alternatives variées. Cette action vise donc à poursuivre le développement du solaire thermique et de la géothermie (pompes à chaleur notamment), mais également à étudier les potentiels en matière de récupération de chaleur fatale.			
Modalités de mise en œuvre			
Inciter à mettre en œuvre une production de chaleur par le solaire thermique ou la géothermie/ pompes à chaleur (PAC)			
<p>Communiquer sur les conseils EIE</p> <ul style="list-style-type: none"> > lors des communications engagées sur le conseil EIE, rappeler son rôle de conseil sur les énergies renouvelables > identifier les moyens de promotion de l'outil Thermix, développé par Hespul <p>Etudier systématiquement la possibilité de mettre en œuvre une solution lors de travaux de rénovation ou d'un dépôt de permis de construire</p> <ul style="list-style-type: none"> > les entreprises souhaitant construire un bâtiment dans une zone d'activité du territoire devront justifier d'une étude de potentiel d'installation d'ENR (via les règlements de ZAE/ZAC) > lors des contacts en mairie, rappeler les obligations d'ENR issues de la réglementation thermique en vigueur (RT 2012 : minimum 5 kWhEP/m².an sur un seuil moyen de consommation de 50 kWhEP/m².an soit 10% ; RT 2020 : standard Bâtiment à Energie POSitive) et informer sur le conseil EIE 			
Etudier les possibilités de production de chaleur par le solaire thermique ou la géothermie sur les bâtiments publics lors des rénovations ou constructions neuves (notamment sur l'usage de rafraîchissement)			
<ul style="list-style-type: none"> > lors des projets de constructions neuves ou de rénovations des bâtiments publics, encourager la réalisation d'études sur le potentiel de production d'énergie renouvelable et l'intégrer dès la conception (en prenant en compte notamment les exigences de la réglementation thermique en vigueur) 			
Valoriser la chaleur fatale			
<p>Réaliser une étude sur les potentiels de récupération de chaleur fatale sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> > identifier les entreprises productrices de chaleur fatale > identifier les besoins de chaleur des bâtiments alentours et la concordance avec la production > identifier les possibilités de mise en place d'un réseau de chaleur alimenté par de la chaleur fatale 			
Calendrier de l'action			
communication et sensibilisation étude sur la chaleur fatale	tout au long du PCAET 2023 ; 2024		
Porteurs	SOL, EPCI	Partenaires	ALTE 69, communes
Lien avec d'autres actions du PCAET		Lien avec d'autres projets et programmes	projet de SCOT
Coûts estimés	<u>Communication et sensibilisation :</u> 10 000 € (géothermie et solaire thermique) <u>Etude sur la récupération de chaleur fatale :</u> 60 000 €		Financement identifié

Plan d'actions PCAET Ouest Lyonnais

Indicateurs de réalisation	nombre de contacts EIE avec conseil ENR (solaire thermique / géothermie) potentiels identifiés pour la récupération de chaleur fatale	
Indicateurs d'efficacité	consommation des bâtiments publics en PAC (MWh) consommation des bâtiments publics en solaire thermique (MWh)	
Gains attendus	solaire thermique : 25% des surfaces sur les bâtiments publics (piscine et gymnases) (soit environ 14500 m ²) ; 30% des logements rénovés + 100 par an (soit environ 2 400 logement) géothermie : 500 ménages (ou consommation équivalente) supplémentaires alimentés par la géothermie	3,99 ktCO ₂ e 44,14 GWh produits
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	Privilégier les panneaux ayant la meilleure ACV (analyse du cycle de vie) Attention à la sensibilité de la nappe alluviale vis-à-vis de la géothermie	

Enr_éolien			
Orientation stratégique	ENR	Objectif(s)	Production d'ENR
Priorité de l'action	+		
Développer les production éoliennes (secteur COPAMO)			
Contexte			
Le territoire de l'Ouest Lyonnais présente un potentiel d'environ 10 GWh pour des productions d'énergie éolienne. Des études ont déjà été menées sur la COPAMO pour l'implantation d'éoliennes, qui ont permis de dégager les possibilités d'implantation de 4 éoliennes, sur 2 sites. Cela représenterait la consommation en électricité de 3200 à 3500 foyers sur le territoire (soit près de 30% des foyers de la COPAMO).			
Objectifs de l'action			
Le plan climat contribue au développement des énergies renouvelables et d'un mix énergétique diversifié. La production d'électricité d'origine éolienne permet une production d'énergie importante, mais doit être étudiée et concertée afin d'en limiter les impacts et d'en faciliter l'appropriation et l'acceptation par les habitants. Cette action a pour objectif de poursuivre les projets engagés sur la COPAMO. Cette action sera affinée lorsque plus d'informations seront disponibles.			
Modalités de mise en œuvre			action déjà engagée
Poursuivre le développement des projets éoliens sur la COPAMO			
Réaliser les pré-études de potentiel du gisement éolien.			
Berthoud / Saint Andéol : > Lancer une pré étude in-situ pour caractériser la sensibilité des sites sur le volet « biodiversité » (étudier les enjeux vis-à-vis de la sensibilité du site et de la fréquentation de la zone par rapport au secteur élargi)			
Connaissance / Partage > Organiser la visite d'un parc éolien			
Portage des projets > Mener une réflexion sur le mode de portage adapté au territoire			
Calendrier de l'action			
communication et sensibilisation étude sur la chaleur fatale	tout au long du PCAET 2023 ; 2024		
Porteur	COPAMO	Partenaires	SOL, communes, SYDER, partenaires privés
Lien avec d'autres actions du PCAET		Lien avec d'autres projets et programmes	projet de SCoT
Coût estimé	Etudes : 30 000 €	Financement identifié	
Indicateurs de réalisation	réalisation des différentes étapes (oui/non)		
Indicateurs d'efficacité			
Gains attendus	NC		
Recommandations transversales sur l'environnement (EES)	favoriser l'implantation de projets exemplaires tant d'un point de vue environnemental que social (acceptabilité) les analyses d'impacts (sonores, écosystèmes, dangers, etc.) sont prévues dans les études réglementaires auxquelles sont soumis de type de projets		

4 Industrie	
Type de mesure ou d'action	Élaborer une charte « chantier propre » intégrant un volet qualité de l'air et l'annexer aux appels d'offre incluant un financement public. Imposer dans le cadre des marchés publics des spécifications « qualité de l'air » et encourager son développement dans les marchés privés.
Objectif(s) de la mesure	Réduire les émissions de polluants lors des opérations de chantiers (construction – déconstruction – bâtiments – travaux publics) répondant à un appel d'offre incluant un financement public. Réduction attendue principalement sur les émissions de poussières (travaux) et d'oxydes d'azote (engins de chantiers). Pour les marchés privés, une diffusion de la charte devra être réalisée. Objectif de réduction des émissions de ce secteur de 10%
Catégorie d'action	Sources fixes et mobiles (engins de chantier)
Polluant(s) concerné(s)	PM ₁₀ ; PM _{2,5}
Public(s) concerné(s)	Maîtres d'ouvrages publics, Industriels, organisations professionnelles (fédérations, ...)
Description de la mesure	Mieux connaître la contribution du secteur des chantiers et du BTP dans les émissions de PM ₁₀ , PM _{2,5} et identifier les clauses ou articles à insérer dans les marchés publics permettant de réduire les émissions de poussières. Elaborer en collaboration avec les fédérations BTP une charte « chantier propre » relative à la qualité de l'air. Cette charte définira des actions concernant les phases de travaux et les pratiques associées (arrosage des pistes de circulations, isolement des zones travaux par des clôtures pleines, utilisation de balayeuses voiries aspirantes, nettoyage fréquent du chantier, interdiction de brûlage de déchets de chantiers...), mais également des actions sur les engins de chantiers (bâchage systématique des camions de transports de matériaux de chantiers et terres d'excavation, consignes de couper le moteur en cas d'arrêt prolongé, limitation de vitesse...). Imposer cette charte en l'annexant aux appels d'offre incluant un financement public (partiel ou total). Choix du prestataire uniquement si engagement de ce dernier à respecter la charte. Diffusion et promotion de la charte auprès des acteurs privés.
Justification / Argumentaire de la mesure	Le secteur « Chantiers et BTP » est responsable d'environ 15 % des émissions de PM10. Les émissions de poussières lors de chantiers peuvent être limitées par la mise en place d'actions simples.
Fondements juridiques	Règlement sanitaire départemental : Article 96 du Règlement sanitaire départemental type (Circulaire du 9 août 1978) concernant la protection des lieux publics contre la poussière : "...toutes les opérations d'entretien des habitations et autres immeubles ainsi que les travaux de plein air s'effectuent de façon à ne pas disperser de poussière dans l'air, ni porter atteinte à la santé ou causer une gêne pour le voisinage". Article L. 222-6 du code de l'environnement et article R.222-32 du code de l'environnement
Porteur(s) de la mesure	Collectivités avec l'appui de la DREAL pour la définition de la charte en collaboration avec fédérations BTP
Partenaire(s) de la mesure	FBTP Syndicats professionnels et collectivité, Air Rhône-Alpes
Éléments de coût	Surcoût faible lié aux mesures au regard du coût total du chantier/projet. Coûts : Réflexion – temps - communication
Financement - Aides	Pas d'aide spécifique
Echéancier	Engagement immédiat des réflexions sur les clauses techniques et administratives susceptibles d'être insérées dans les marchés publics en vue d'aboutir à une charte une année plus tard après l'approbation du PPA.
Volet communication	Communication/sensibilisation nécessaire pour cette action. Communiqué de presse à destination des fédérations de BTP, Entrepreneurs, collectivités, services d'état en charge de l'immobilier
Indicateurs	
Indicateurs de suivi	- Signature de la charte - Nombre d'appels d'offre publics respectant la charte notamment dans les principales collectivités - Suivi des émissions
Chargé de récoltes des données	DREAL via les collectivités et les fédérations de BTP
Echéanciers de mise à jour des indicateurs	Evaluation annuelle

16 Transports

Type de mesure ou d'action	Encourager l'adhésion à la charte CO ₂ et l'étendre aux polluants atmosphériques PM ₁₀ et NO _x
Objectif(s) de la mesure	Objectif d'adhésion à la charte CO ₂ des transporteurs de 50 % en 3 ans et 100 % en 5 ans
Catégorie d'action	Sources mobiles
Polluant(s) concerné(s)	PM ₁₀ , PM _{2,5} , NO _x
Public(s) concerné(s)	Transporteurs
Description de la mesure	<p>Cette charte avec les transporteurs permet avant tout d'avoir un engagement de réduction des émissions de CO₂.</p> <p>Il est techniquement possible de traduire également ce bilan en émissions de PM et NO_x évitées.</p> <p>La mesure va consister :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à identifier les entreprises de transport dans les zones PPA et notamment celles dont l'essentiel du trafic y est réalisé, - à augmenter le rythme d'adhésion par un contact direct auprès des entreprises recensées et en s'appuyant sur les organisations professionnelles.
Justification / Argumentaire de la mesure	<p>Cette charte est opérationnelle et vise aujourd'hui le CO₂, mais il est possible de quantifier aussi le bénéfice sur les autres polluants (PM et NO_x) évités.</p> <p>L'acceptation de la charte CO₂ est bonne chez les professionnels car elle participe aussi à la performance économique de l'entreprise.</p>
Fondements juridiques	Démarche totalement volontaire.
Porteur(s) de la mesure	ADEME
Partenaire(s) de la mesure	Fédérations de transporteurs : FNTR, TLF, Air Rhône-Alpes
Éléments de coût	<p>Aucun coût, car engagement volontaire</p> <p>Coûts liés à la communication à définir et à évaluer</p>
Financement-Aides	Sans objet
Echéancier	Dès approbation du PPA
Volet communication	Réunions avec les transporteurs
Indicateurs	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sociétés adhérant à la charte - Tonnes de réduction en PM et NO_x par type d'actions et sur la flotte de véhicules concernés
Chargé de récoltes des données	ADEME
Echéanciers de mise à jour des indicateurs	Bilan annuel

18 Urbanisme	
Type de mesure ou d'action	Inclure un volet air dans les porter à connaissance.
Objectif(s) de la mesure	Aucune réduction des émissions atmosphériques n'est attendue pour cette mesure : il s'agit de porter à la connaissance des collectivités et des services en charge de l'urbanisme les zones à enjeux de qualité de l'air afin de maîtriser l'urbanisation sur ces zones (éviter la localisation des établissements sensibles de type écoles, crèches, établissement de santé, maisons de retraite... sur ces zones). L'objectif in fine est de ne pas aggraver l'exposition de la population à des dépassements des normes de la qualité de l'air.
Catégorie d'action	Action « Urbanisme »
Polluant(s) concerné(s)	Ensemble des polluants réglementés : NO ₂ ; PM ₁₀ ; PM _{2,5} ; plomb ; SO ₂ ; O ₃ ; CO ; C ₆ H ₆ ; métaux lourds (Cd, Ni, As) ; HAP
Public(s) concerné(s)	Collectivités locales en charge de la planification de l'urbanisme, de l'habitat, AOT
Description de la mesure	L'analyse développée sera basée sur la "carte stratégique de qualité de l'air" actualisée régulièrement (réalisée sur la base d'une méthodologie validée par le MEDDTL - en projet). Deux cas possibles suite au porter à connaissance : 1. <u>La situation est critique pour un point en particulier : Cf. action 19 « points noirs » pour la qualité de l'air.</u> Des mesures doivent être prises pour améliorer la situation. 2. La situation ne demande pas de mesure immédiate mais des recommandations sont émises. Dans ce cas, deux types de projets devront faire l'objet d'une analyse : - projets concernant l'implantation de nouvelles populations - projets concernant l'implantation de nouvelles activités émettrices. <i>Par exemple :</i> - Examen de l'implantation de nouveaux bâtiments à vocation d'habitat dans une zone déjà soumise à des dépassements de valeur réglementaire (à moins de mettre en œuvre les mesures de protection ad hoc). Les établissements recevant un public sensible devront être traités avec une attention particulière. - Examen au cas par cas de l'opportunité d'implanter des installations et des équipements susceptibles d'engendrer une dégradation de la qualité de l'air dans une zone déjà fragile. L'action s'appuiera sur l'ensemble des éléments méthodologiques ou guides techniques disponibles aux niveaux national et régional relatifs à l'adaptation de l'urbanisation des projets ou des bâtiments existants situés en zone fortement impactée par la pollution atmosphérique.
Justification / Argumentaire de la mesure	Les modélisations réalisées lors de l'état des lieux montrent que certaines zones du périmètre PPA dépasseront encore en 2015 les objectifs de qualité de l'air et ce, quelles que soient les mesures prises. Il apparaît donc nécessaire de définir des actions visant à diffuser l'information et à limiter l'urbanisation, et en particulier l'implantation des établissements sensibles, sur ces zones.
Fondements juridiques	Article R. 121-1 du code de l'urbanisme sur le « porter à connaissance »
Porteur(s) de la mesure	DDT / AIR Rhône-Alpes
Partenaire(s) de la mesure	DREAL / CG / ARS / DDT / SCOT / collectivités / Agence d'urbanisme /
Éléments de coût	Coûts liés à la réalisation de la cartographie et à sa diffusion.
Financement-Aides	Crédit Etat pour la réalisation des cartographies
Echéancier	Dans les 6 mois à compter de l'approbation du PPA : finalisation cartographie / éléments d'informations / caractérisation et identification des mesures de maîtrise d'urbanisation dans le cadre d'une boîte à outils Dans les 12 mois à compter de l'approbation du PPA : porter à connaissance
Volet communication	Action de communication nécessaire sur la cartographie et les risques sanitaires liés aux dépassements des objectifs et/ou valeurs limites de qualité de l'air et motivant certaines actions de maîtrise de l'urbanisation.
Indicateurs	
Indicateurs de suivi	Actions de communication / actualisation éventuelle de la cartographie / suivi de la prise en compte dans les documents d'urbanisme (PLU notamment) / nombre de porter à connaissance
Chargé de récoltes des données	Air Rhône-Alpes pour la partie cartographie DDT pour la veille à la prise en compte dans le cadre des documents de planification
Echéancier de mise à jour des indicateurs	Annuel

19 Points noirs de la qualité de l'air	
Type de mesure ou d'action	Traitement des "points noirs" de la qualité de l'air par des actions spécifiques. Cette action est directement liée à l'action 18.
Objectif(s) de la mesure	Diminuer la part de population exposée aux dépassements des valeurs limites
Catégorie d'action	Tous secteurs confondus
Polluant(s) concerné(s)	Ensemble des polluants réglementés : NO ₂ ; PM ₁₀ ; PM _{2,5} , plomb ; SO ₂ ; O ₃ ; CO ; C ₆ H ₆ ; métaux lourds (Cd, Ni, As) ; HAP
Public(s) concerné(s)	Collectivités locales en charge de la planification de l'urbanisme, de l'habitat, AOT
Description de la mesure	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le porter à connaissance (action 18) permettra l'identification des zones en dépassement ou en risque de dépassement des valeurs limites pour la qualité de l'air (sur la base de l'analyse de la "carte stratégique de qualité de l'air" actualisée régulièrement) 2. Objectif de protection des populations : croiser la carte stratégique avec les établissements qui accueillent des populations sensibles (personnes âgées, petite enfance, personnes immuno-déficientes...). 3. Réduction des émissions locales : actions transports sur axes spécifiques, ou action sur des sources ponctuelles dans la mesure du possible. 4. Dans les cas les plus critiques, d'autres mesures visant à différer l'urbanisation et/ou soustraire les populations sensibles exposées seront considérées si les actions de réduction des émissions à la source ne montrent pas de résultats satisfaisants. <p>L'action s'appuiera sur l'ensemble des éléments méthodologiques ou guides techniques disponibles aux niveaux national et régional relatifs à l'adaptation de l'urbanisation des projets ou des bâtiments existants situés en zone fortement impactée par la pollution atmosphérique.</p>
Justification / Argumentaire de la mesure	Les modélisations réalisées lors de l'état des lieux montrent que certaines zones du périmètre PPA dépasseront encore en 2015 les objectifs de qualité de l'air et ce, quelles que soient les mesures prises. Il apparaît donc nécessaire de définir des actions spécifiques sur les points noirs.
Fondements juridiques	Charte constitutionnelle de l'Etat français. Code de l'environnement
Porteur(s) de la mesure	Collectivités
Partenaire(s) de la mesure	Air Rhône-Alpes, ARS et DREAL
Eléments de coût	Coût dépendant des mesures spécifiques mises en oeuvre (infrastructure transport, déplacement ...)
Financement-Aides	Pas de financement spécifique identifié
Echéancier	En fonction du porter à connaissance (action 18). Des réflexions devront être engagées dès lors que le point noir sera identifié.
Volet communication	Action de communication nécessaire sur la cartographie et les risques sanitaires liés aux dépassements des objectifs et/ou valeurs limites de qualité de l'air et motivant les actions prises.
Indicateurs	
Indicateurs de suivi	Nombre de points noirs définis et d'actions mises en oeuvre pour réduire l'exposition des populations
Chargé de récoltes des données	Collectivités territoriales
Echéancier de mise à jour des indicateurs	Annuel